

PROJET DE SERVICE

2025 > 2030



64



Sommaire

Préambule	3
-----------------	---

1	Le positionnement du service	4
----------	---	----------

- Le cadre associatif et portage politique.....4
- L'historique et les valeurs de l'Association5
- Les textes de référence qui encadrent les missions du service6
- Les orientations nationales, régionales, départementales et locales6
- Les territoires d'intervention9

2	Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés	10
----------	--	-----------

- Description des publics accueillis et suivis à la Mission Locale 10
- Évolution de l'activité et des accompagnements..... 11
- Le public : ses problématiques, ses besoins et ses attentes 16

3	L'offre de service	17
----------	---------------------------------	-----------

- L'articulation de l'offre de service..... 17
- L'accueil et la phase des diagnostics 18
- Les dispositifs pour accompagner les jeunes..... 19
- De l'orientation à la qualification..... 21
- Les principes d'accompagnement et références théoriques 22

4	Le partenariat et l'ouverture vers l'extérieur	24
----------	---	-----------

- Le partenariat..... 24
- L'implication constante de la Mission locale dans les projets événementiels 27
- La communication externe et les moyens associés 29
- Perspectives liées à l'évolution de l'environnement 29

5	L'organisation et les ressources du service	38
----------	--	-----------

- L'organisation et les ressources du service 30
- Présentation du dispositif d'amélioration continue des pratiques..... 30
- Les ressources humaines et leur management..... 32
- La gestion des ressources matérielles et logistiques..... 36
- La gestion des ressources financières et budgétaires 36
- La communication interne et le système d'information 37

6	Les 5 objectifs d'évolution et de progression pour les 5 ans à venir	38
----------	---	-----------

7	Conclusion	39
----------	-------------------------	-----------

8	Annexes	40
----------	----------------------	-----------

- Les dispositifs 40
- Les supports mobilisés..... 47
- Soutien à la concrétisation du projet via la formation 48
- Les ateliers ou actions spécifiques proposés par la Mission Locale 49



Préambule

➤ Un projet de Service au cœur de l'évolution des politiques publiques d'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Initialement pensé comme une mobilisation conjoncturelle et collective de l'ensemble des acteurs agissant au service de l'insertion des jeunes dans la société, les Missions Locales ont connu au cours des décennies après le Rapport réalisé en juin 1981 par Bertrand SCHWARTZ, une institutionnalisation de leurs fonctions et de leur inscription durable dans le paysage socio-professionnel et économique.

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées créée en 1982 est ainsi, l'une des toutes premières du Réseau National des Missions Locales, qui s'est au fil des années, construit un ancrage incontournable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paloise et la Communauté de Communes du Pays de Nay.

➤ Un droit à l'accompagnement institué par la loi

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a créé un droit à l'accompagnement pour l'ensemble des jeunes : « tout jeune de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement, organisé par l'Etat, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle. »

Cette loi précise que « *L'accompagnement destiné aux bénéficiaires de ce droit est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les Missions Locales pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des jeunes...* »

➤ Un contexte marqué par des mutations permanentes et des adaptations nécessaires

Bien qu'elles soient parvenues à s'imposer comme un des acteurs décisifs de l'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi ou la réorientation dans les parcours de formation, les Missions Locales sont traversées par différentes crises et mutations liées aux évolutions des politiques publiques (pratiques professionnelles, modèle économique réinterrogé, difficulté de financement, gouvernance remise en question, taille critique, fusion rapprochement, obligation de résultat, indicateurs de performance, taux de sortie positive...).

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées impactée par ces enjeux et suite à un audit financier et organisationnel réalisé en 2016, engage en 2017 un plan de réorganisation et de recentrage de ses orientations stratégiques. Ce processus conduit à la rédaction de son Projet Associatif et son Projet de Service.

Ce changement engagé en 2017 a porté ses fruits ; une Mission Locale résolument investie sur des projets et des actions visant l'insertion professionnelle des jeunes, une collaboration resserrée avec les entreprises et les acteurs de la formation, une reconnaissance restaurée, une situation financière saine et solide.

En 2023, la Mission Locale entame la réactualisation de son Projet de Service à travers une démarche collective

rassemblant les équipes avec l'accompagnement d'un Cabinet Conseil sur le plan méthodologique.

Pour ce travail mené au long cours, nous nous sommes appuyés sur les ressources diagnostics et partenariales accumulées au fil du temps.

Cette démarche nous a permis de nous réinterroger sur le sens de notre mission, de questionner nos pratiques professionnelles, nos procédures, nos processus, nos méthodes d'accompagnement, une réévaluation des besoins des jeunes, la prise en compte des fortes attentes des Pouvoirs Publics au sortir de la crise sanitaire de la COVID 19.

Pour ce faire, plusieurs groupes de travail intégrant les différentes catégories de personnel ont été constitués sur plusieurs thématiques.

Ce Projet de Service a été l'occasion de formaliser les axes d'amélioration pour les années à venir.

Cela nous a permis de réaffirmer clairement notre positionnement à savoir que nous nous situons comme un des acteurs clé des Politiques Publiques de l'emploi et de la formation, au bénéfice des jeunes de notre territoire.

Ce Projet est un document de référence, qui a été décliné avec l'équipe des professionnels salariés, de manière opérationnelle.

Il se veut être un véritable outil de communication et de mobilisation, en direction de nos partenaires et du public.

➤ Des challenges à relever, des perspectives à intégrer

Nous avons de nombreux défis à relever au regard des évolutions en cours et à venir qui vont forcément nous affecter :

- le contexte géopolitique international ;
- les incertitudes sociales, politiques et économiques qui pèsent sur notre pays et sur l'Europe ;
- la lente dégradation de la situation économique des entreprises avec pour corolaire la remontée du chômage des jeunes ;
- le financement à venir des Missions Locales, compte tenu de l'état des finances publiques.

Cependant, nous devons « nous retrousser les manches » et nous laisser habiter par l'optimisme.

Par ailleurs, la création de France Travail en 2024, devient un enjeu majeur pour les Missions Locales. L'Etat confirme leur place et leur rôle, reconnues à part entière, en tant que membre du Réseau pour l'Emploi (France Travail – Cap Emploi – Mission Locale).

La loi pour le Plein Emploi va contribuer au renforcement du partenariat et de nos collaborations au sein du réseau pour l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des employeurs.

1 positionnement du service

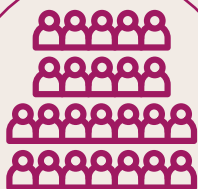


1982

CRÉATION
DE LA
MISSION LOCALE

24

MEMBRES



O Le cadre associatif et portage politique

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est une association déclarée et régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet et du décret du 16 août 1901.

Elle figure parmi les toutes premières Missions Locales, la deuxième créée en France en 1982.

Son but est d'aider, directement et indirectement, les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle ; notamment en :

- Participant à la définition et la mise en œuvre de politiques locales ;
- Définissant et mettant en œuvre directement ou indirectement des actions ;
- Mobilisant toutes les ressources utiles ;
- Coopérant avec tous les partenaires qui œuvrent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'Assemblée Générale est constituée de structures concernées par les problèmes d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de projets de développement des territoires couverts par la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



2

Représentants
de l'État



1

Élu du Conseil
départemental



1

Élu du Conseil
Régional



9

Élus de la Communauté
Agglomération
Pau Béarn Pyrénées



3

Élus
de la Communauté
de Communes
du Pays de Nay



2

Représentants
d'Organisations syndicales
de salariés



1

Représentant
d'Organisations
syndicales patronales
et des
Chambres consulaires



3

Représentants
d'Associations



2

Personnes physiques
(personnes qualifiées)

1. Le positionnement du service

Le Bureau est composé de 17 membres désignés par les membres du Conseil d'Administration après chaque assemblée générale.

La présidence est assurée par un représentant du collège des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 100 000 habitants.

Comme la très grande majorité des Missions Locales, la gouvernance de la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est représentée par des Élus locaux, des Représentants des Services de l'État et des partenaires institutionnels. Par conséquent, la place donnée à la Mission Locale se veut être celle «d'une cheville ouvrière» de l'État, des Collectivités Territoriales et des forces vives partenaires pour la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes.

Bénéficiant d'un ancrage territorial, reconnue, portée par les Pouvoirs Publics, la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est un instrument incontournable, inscrit dans le paysage des acteurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Elle est donc, à ce titre, naturellement impliquée dans les instances locales de concertation, de mobilisation et d'impulsion des projets à vocation d'insertion professionnelle tels que :

- **Le Contrat Engagements Quartiers 2030 de la Ville de Pau,**
- **Le Programme Départemental de l'Insertion 2024-2028** élaboré par le Conseil départemental,
- Le Comité Départemental de l'Emploi dans le cadre de la LPE (Loi pour le Plein Emploi) ,
- Le Comité Local de l'Emploi du bassin de Pau et du bassin Est-Béarn,
- La Plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs.

O L'historique et les valeurs de l'Association

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est née en 1982 par la volonté de l'ancien Maire de Pau, Monsieur André LABARRERE, à l'époque Ministre chargé des Relations avec le Parlement. Il a saisi l'opportunité offerte par le Rapport Schwartz¹ d'une expérimentation de ce Service de proximité sur son territoire.

En effet, les lois de décentralisation ont placé le Maire au centre des enjeux territoriaux et des réponses sociales à destination de la population, les Missions Locales pour les Jeunes s'inscrivant dans le mouvement de développement local.

La Mission Locale est ainsi créée, sans modèle de référence, étant entendu que chaque Mission Locale devait s'inventer.

Après l'expérience tentée en 1982, la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées va traverser une série de crises à partir de 1988 car, en quête d'une identité, d'un modèle conceptuel, d'un projet.

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées fait référence aux valeurs de l'Union Nationale des Missions Locales à savoir :

« Construire ensemble une place pour tous les jeunes ».

Les valeurs de la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées se fondent sur la conviction humaniste que tout individu peut agir sur son destin individuellement et/ou collectivement, ce n'est pas le résultat d'une fatalité. La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées lui permet d'exprimer ses potentialités pour devenir acteur de son propre développement.

L'Association Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est intimement persuadée qu'une société trouve son équilibre dans l'expression d'une solidarité active et dans un combat permanent contre les inégalités et les exclusions.

Elle affirme sa fidélité au respect des principes laïcs et de démocratie privilégiant l'accès aux droits et à l'exercice de ses devoirs citoyens.



¹Bertrand Schwartz, « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes », rapport au Premier Ministre, septembre 1981, La Documentation Française.



O Les textes de référence qui encadrent les missions du service

Les Missions Locales sont issues des recommandations du rapport remis en 1981 par Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes à la demande du Premier ministre Pierre Mauroy.

Partant du constat d'un très fort taux de chômage des jeunes, trois fois supérieur à celui des adultes, et d'une précarisation de plus en plus importante des 16-25 ans, ce rapport préconisait la mise en place d'une «mission locale d'animation provisoire» destinée à remplir quatre fonctions : une fonction de «connaissance des jeunes», une fonction «d'accueil et d'orientation», une fonction de «relation avec les entreprises d'accueil» et une fonction de «relation avec les organismes de formation».

Reprenant les préconisations du rapport Schwartz, l'article 4 de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale, deux types de structures ont été mis en place : les Missions Locales et les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO).

Initialement envisagées comme des structures temporaires, les Missions Locales ont été pérennisées par l'article 7 de la loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle afin de faire face à la persistance des difficultés économiques et sociales rencontrées par les jeunes.

¹Bertrand Schwartz, « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes », rapport au Premier Ministre, septembre 1981, La Documentation Française.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a en outre consacré l'existence de ces structures, qui font désormais l'objet du chapitre IV du titre Ier du livre III de la cinquième partie du Code du Travail (articles L. 5314-1 et suivants).

Enfin, les réformes de 2022 et 2023, incluant la Loi pour le Plein Emploi², recentrent l'accompagnement sur l'accès direct à l'emploi. Elles visent à simplifier les démarches des usagers en mutualisant les services entre les Missions Locales, France Travail et d'autres acteurs de l'emploi (CAP emploi...). L'objectif est de réduire les freins à l'emploi, d'accélérer les parcours d'insertion et de garantir une meilleure coordination des dispositifs, tout en renforçant l'adéquation avec les besoins du marché du travail.

O Les orientations nationales, régionales, départementales et locales

➤ Les politiques publiques nationales

L'action de la Mission Locale pour les Jeunes s'exerce à partir des orientations nationales définies par le Gouvernement et pilotées par les Services déconcentrés de l'État dans le cadre du dialogue annuel de gestion entre la DEETS et la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées.

Ces orientations sont déclinées localement en associant les différents partenaires (organismes de formations, associations, entreprises, chambres consulaires, etc.).

Dans un contexte rénové par le déploiement du plan jeunes 2020-2022 et en particulier la mise en œuvre du CEJ depuis mars 2022, la Mission Locale connaît une évolution rapide de son référentiel de compétences en lien avec la montée en charge simultanée de nombreux dispositifs d'accompagnement des jeunes.

Les orientations nationales se traduisent par la mise en œuvre :

• Des dispositifs de politique publique suivants³ :

- Le Contrat d'Engagement Jeune
- Le PACEA
- Le dispositif Avenir Pro

² Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

³ Les dispositifs sont détaillés en annexe



Mission insertion professionnelle et sociale



• Un accompagnement spécifique des jeunes sous-main de justice

Le suivi des jeunes sous-main de justice constitue de manière permanente pour les Pouvoirs Publics un enjeu particulier en terme de prise en charge. Ces jeunes, la plupart du temps sans qualification et ou sans projet professionnel défini, cumulent des difficultés d'ordre multiple qui fragilisent leur parcours d'insertion et génèrent des risques de récidive.

L'objectif visé est de permettre aux jeunes sous-main de justice d'accéder aux services de droit commun et ainsi préparer leur insertion et/ou réinsertion sociale et professionnelle à travers :

- Une phase de définition et de formalisation du projet personnel et professionnel ;
- Un accompagnement spécifique et partenarial ;
- Un accompagnement dans l'emploi ou la formation visant à sécuriser les jeunes dans leur parcours et à prévenir les ruptures des cycles de formation ou de contrats de travail.

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées a signé une convention de partenariat avec la Direction territoriale de la PJJ à cet effet.

• Le plan de Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : *investir dans la prévention et l'accompagnement pour relever le défi de la pauvreté.*

Ce plan de lutte contre la pauvreté avait été présenté par le Président de la République le 13 septembre 2018. Il fixe deux principales mesures sous forme d'engagement en direction de la jeunesse.

1. Le positionnement du service



Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

Le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse, la lutte contre le décrochage scolaire, la réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et le plan d'investissement dans les compétences.

La stratégie pauvreté s'inscrit dans ces réformes majeures en proposant une étape décisive pour notre système éducatif et de formation : l'instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.

Cette obligation reposera à la fois sur le jeune et sur les pouvoirs publics qui auront l'obligation de proposer un accompagnement à tout jeune mineur en situation de décrochage durable (soit environ 20 000 jeunes décrocheurs non accompagnés chaque année).

Trois types d'actions pour les pouvoirs publics :

- Aller vers les jeunes dits « invisibles » en améliorant leur repérage ;
- Innover et expérimenter de nouvelles modalités d'insertion ;
- Poursuivre le développement de l'offre de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins de chaque jeune grâce à la mobilisation du plan d'investissement dans les compétences et des missions locales.

Le Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans a confié aux Missions Locales la mise en œuvre ainsi que le contrôle du respect de cette obligation et celui de leurs partenaires.

Un accompagnement de tous vers l'emploi

La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Cela suppose de refuser une société dans laquelle une partie de nos concitoyens serait considérée comme « inemployable » avec les minima sociaux comme seul horizon. Or, depuis la crise de 2008, la dépense d'allocations du RSA a progressé de 80% quand la dépense moyenne d'insertion reculait de près de 40% et que se sont creusées les inégalités entre les départements en matière d'accompagnement.

Demain, l'insertion professionnelle et la résolution des problèmes du quotidien se feront de manière simultanée dans le cadre d'un accompagnement global qui mettra en œuvre le triptyque « ressources – accompagnement – emploi » proposé par les associations de solidarité.

➤ Les orientations en réponse aux attentes des Collectivités Territoriales

- **Pour le Conseil Régional : former les personnes les plus éloignées de l'emploi et réduire les tensions de recrutement.**

La Région a adopté une nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028, déclinée au Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Cette stratégie poursuit 4 objectifs prioritaires :

- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification professionnelle pour permettre aux Néo-Aquitains d'être acteurs de leurs choix.
 - Proposer des formations professionnelles qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain et participent au développement de la Nouvelle-Aquitaine.
 - Sécuriser les parcours de formation professionnelle pour favoriser la réussite et l'épanouissement personnel.
 - Faciliter l'insertion et l'évolution professionnelle afin de lutter contre le chômage et d'apporter une réponse aux besoins du marché de l'emploi.
- **Pour le Conseil Départemental : retour à l'emploi pour tous, et notamment les jeunes, dans un contexte de quasi plein emploi.**

Le nouveau Programme Départemental d'Insertion 2024 - 2028 s'inscrit dans un contexte national en évolution caractérisé par une situation de quasi plein emploi⁴ et une coordination renforcée entre les acteurs par le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

⁴ Baisse continue du taux de chômage depuis 2021, avec un taux de chômage actuel dans le département de 5,4% - source France Travail 2^e trimestre 2023

1. Le positionnement du service

Il se décline en 9 fiches-actions réparties par étapes du parcours de l'utilisateur (de son entrée à sa sortie du parcours). A la lecture de celles-ci, c'est la logique de parcours sans rupture et de coopération entre partenaires qui est recherchée. La formation, le recrutement inclusif et l'intégration dans l'emploi sont mis au centre car restent des leviers forts de réussite de l'insertion.

• Pour l'Agglomération et la Ville de Pau⁵: favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

La Ville de Pau bénéficie des fonctions urbaines, sociales et économiques indispensables à l'équilibre d'ensemble de l'agglomération paloise et du Grand Pau.

Cependant, deux quartiers classés Politique de la Ville : « Ousse-des-Bois / Berlioz / le Laü » et « Saragosse » concentrent la persistance des situations de précarité.

Les indicateurs de précarité démontrent une pauvreté plus forte dans le quartier Ousse-des-Bois / Berlioz / le Laü que dans celui de Saragosse :

- le faible niveau de qualification et le taux de chômage restent préoccupants dans ces deux quartiers prioritaires ;
- les freins à l'emploi sont importants ;
- des actions de remobilisation qui ne trouvent pas toujours leur public.

Agir sur les freins spécifiques à l'emploi nécessite une approche croisée permettant de développer les formations en alternance et les chantiers d'insertion afin d'acquérir une première expérience, de travailler l'orientation scolaire, le savoir-être, l'estime de soi et le rapport à l'emploi.

Parmi les enjeux à relever :

- poursuivre la lutte contre tous les freins à l'emploi ;
- sensibiliser et mobiliser les employeurs, dont il faut changer le regard et inciter à recruter ;
- sensibiliser et mobiliser les demandeurs d'emploi pour qu'ils deviennent acteurs de leur parcours professionnel en se positionnant comme des porteurs de talents et de compétences ;
- changer les représentations des demandeurs d'emploi sur certains secteurs de métiers porteurs d'emploi ;
- continuer à soutenir les entrepreneurs des quartiers avec une attention particulière aux auto-entrepreneurs, aux jeunes et aux femmes.

O Les territoires d'intervention

Le Département des Pyrénées-Atlantiques compte quatre Missions Locales associatives. Une association « Avenir Jeunes » qui couvre le Pays Basque et trois associations qui couvrent le Béarn : l'association Mission Locale des Territoires de Moux-Oloron-Orthez (TM2O), l'association Insertion Emploi Béarn Adour implantée sur les Communautés de communes Nord-Est-Béarn, des Luys en Béarn et une partie de la Communauté de Communes Adour Madiran et la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées, qui couvre la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

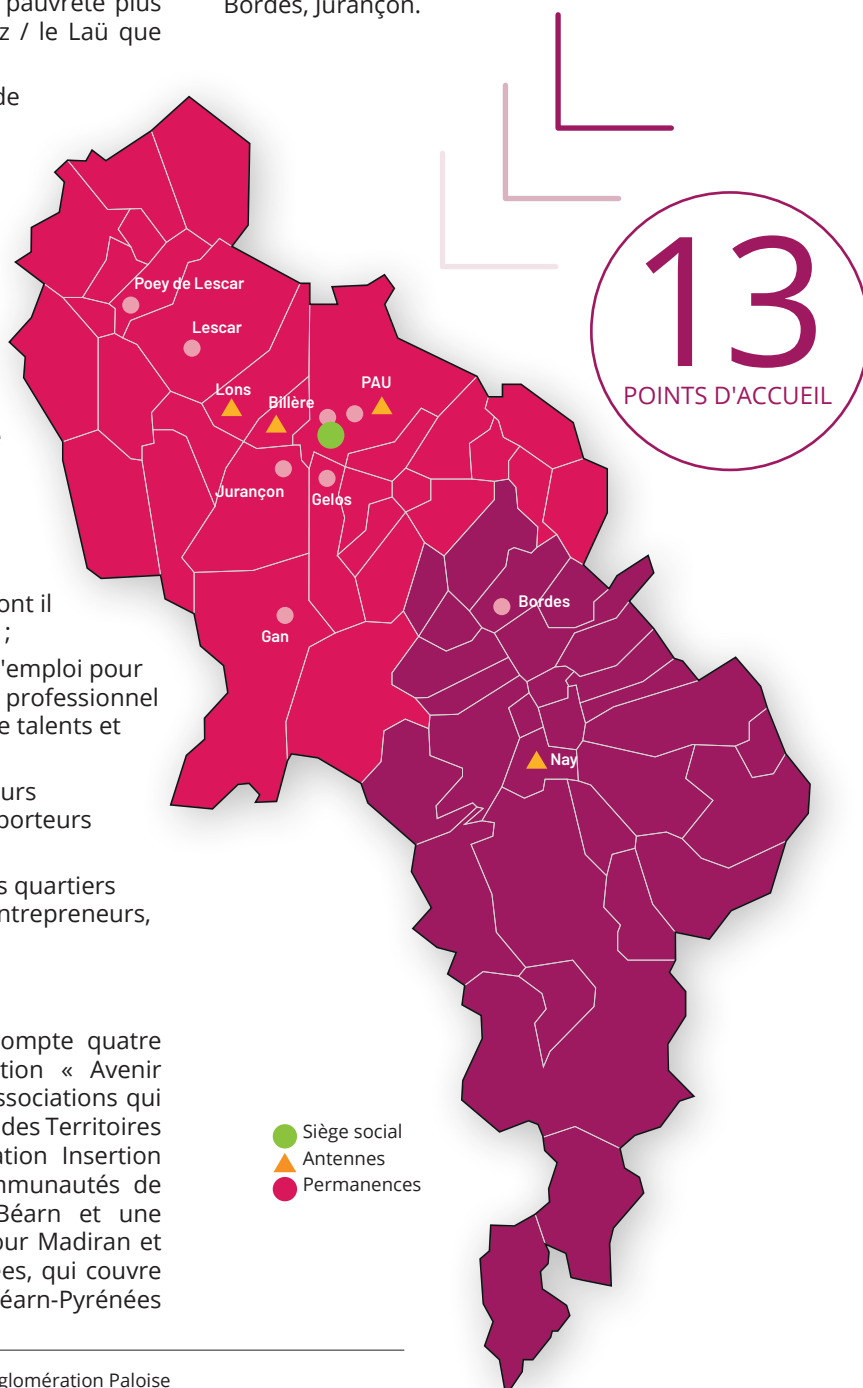
(31 communes => 162 000 habitants) et la Communauté de Communes du Pays de Nay (29 communes => 28 900 habitants).

Elle occupe des territoires diversifiés :

- une implantation en zone urbaine dont deux Quartiers Politique de la Ville,
- une implantation péri-urbaine en ceinture Paloise,
- une implantation semi-rurale en Pays de Nay.

L'accueil du public s'opère à travers 13 points d'accueil :

- **1 siège social** à Pau, Tour de la République, quartier des Halles.
- **4 antennes** situées à Billère, Lons, Nay et à Pau (pôle Laherrère).
- **8 permanences** situées à Pau Centre Social du Hameau, Pau Maison d'arrêt, Lescar, Poey-de-Lescar, Gan, Gelos, Bordes, Jurançon.



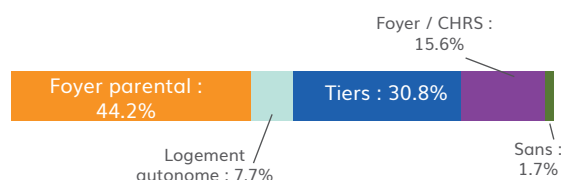
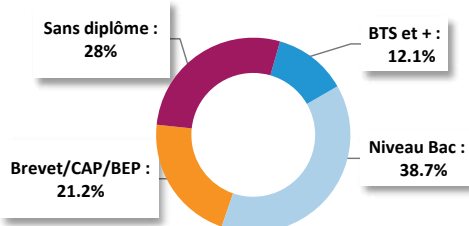
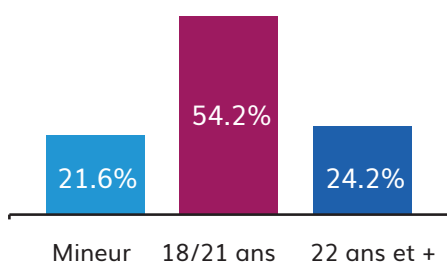
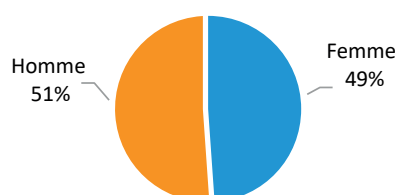
- Siège social
- ▲ Antennes
- Permanences

⁵Ambition stratégique 2 - Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération Paloise

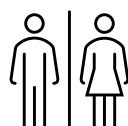
2 Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

○ Description des publics accueillis et suivis à la Mission Locale

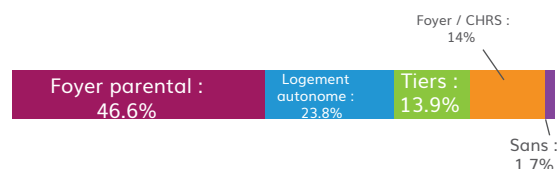
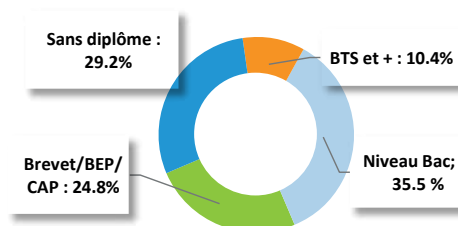
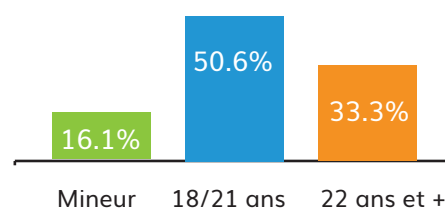
1 279 premiers accueils



1.4% sont bénéficiaires du RSA
1.4% perçoivent l'AAH



2 610 jeunes suivis



1.9% sont bénéficiaires du RSA
2.7% perçoivent l'AAH

Source Imilo : Avril 2025

2. Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

+13%

DE JEUNES
EN 1^{er} ACCUEIL
EN 2024

1^{er} Accueils

O Évolution de l'activité et des accompagnements

Notre observation porte sur des données chiffrées issues du logiciel commun à toutes les Missions Locales i-milo⁶, sur six années (de 2019 à 2024).

Une stabilisation du nombre de premiers accueils et une augmentation à partir de 2024

Entre 2014 et 2017, le nombre de 1^{ers} accueils avait baissé de 21 %.

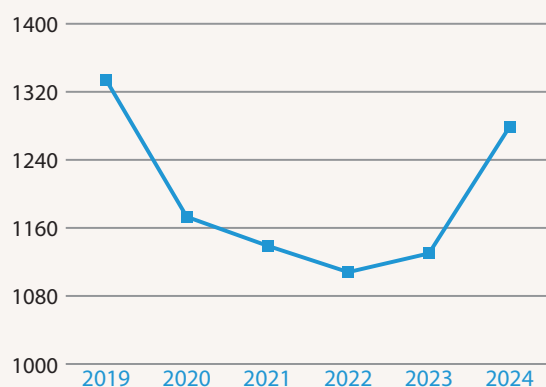
Entre 2019 et 2021, cette baisse s'est poursuivie (-15%) pour finalement se stabiliser entre 2021 et 2023 (+/- 3% par an).

En 2024, le nombre de 1^{ers} accueils a augmenté de 13%⁷ par rapport à 2023.

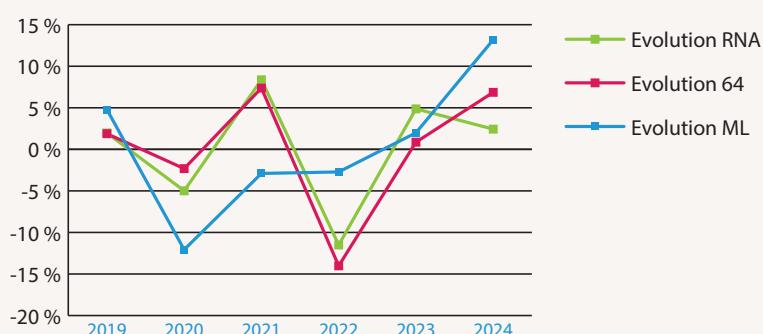
Ces chiffres sont intéressants à deux titres :

- ils témoignent d'une stabilisation et donc meilleure maîtrise de notre activité et d'une offre de service de plus en plus accessible et visible pour les jeunes,
- la croissance des chiffres de la MLJPP est plus significative que celle de la région et du département.

Nombre de Premiers Accueils



Variation annuelle des Jeunes en Premier Accueil



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

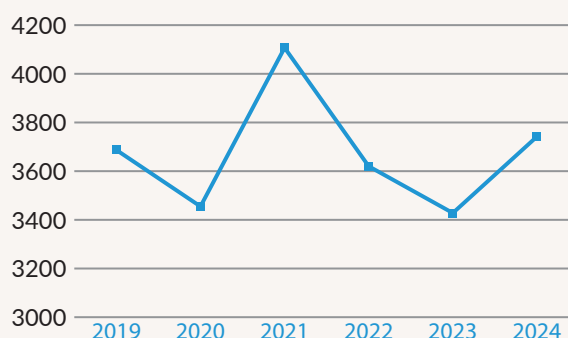
3 756

JEUNES EN CONTACT
AVEC LA MISSION LOCALE EN 2024

Un nombre de jeunes en contact⁸ avec la Mission Locale constant

Entre 2019 et 2024, le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale est resté relativement constant (3 687 en 2019 vs. 3 756 en 2024, soit -1,9%).

Nombre de Jeunes en contact



CONSTANCE
DES JEUNES
EN CONTACT
AVEC LA
MISSION
LOCALE

⁶ Logiciel national de recueil, de gestion des données nominatives et d'accompagnement des parcours des jeunes en Mission Locale.

⁷ Données arrêtées au 31 décembre 2024

⁸ Un jeune est en contact sur une période, si au moins un événement dossier (hors nature correctif ou administratif) a eu lieu sur cette période pour ce jeune. Cela comprend les entretiens individuels, informations collectives, ateliers, médiation, visite, entretiens effectués par un partenaire, email, sms, téléphone et lettre. Les dossiers partiels ne sont pas pris en compte. L'usage massif de mails ou sms peut considérablement augmenter le volume de cet indicateur.

2. Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

Évolution de l'activité et des accompagnements

Une diminution constante des jeunes accompagnés corrélée à la diminution des PPAE

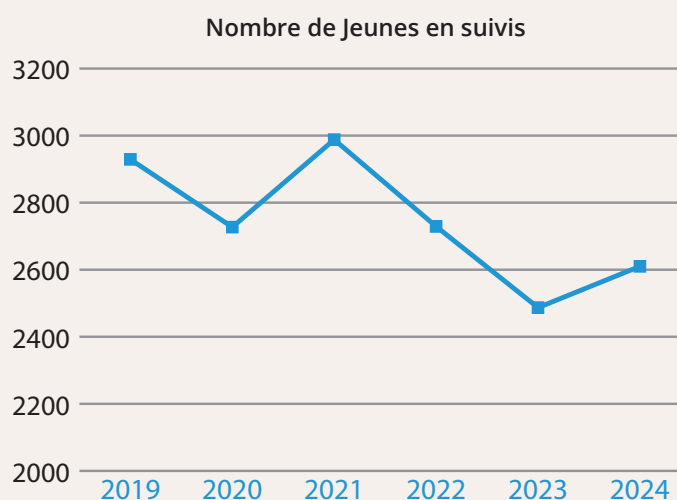
En 2019, 2 929 jeunes étaient accompagnés par la Mission Locale, contre 2 610 en 2024⁹, soit une baisse de 10,9% en 5 ans.

Cette diminution semble corrélée à la baisse concomitante des PPAE : entre 320 et 370 jeunes de moins dans les deux cas, entre 2019 et 2024.

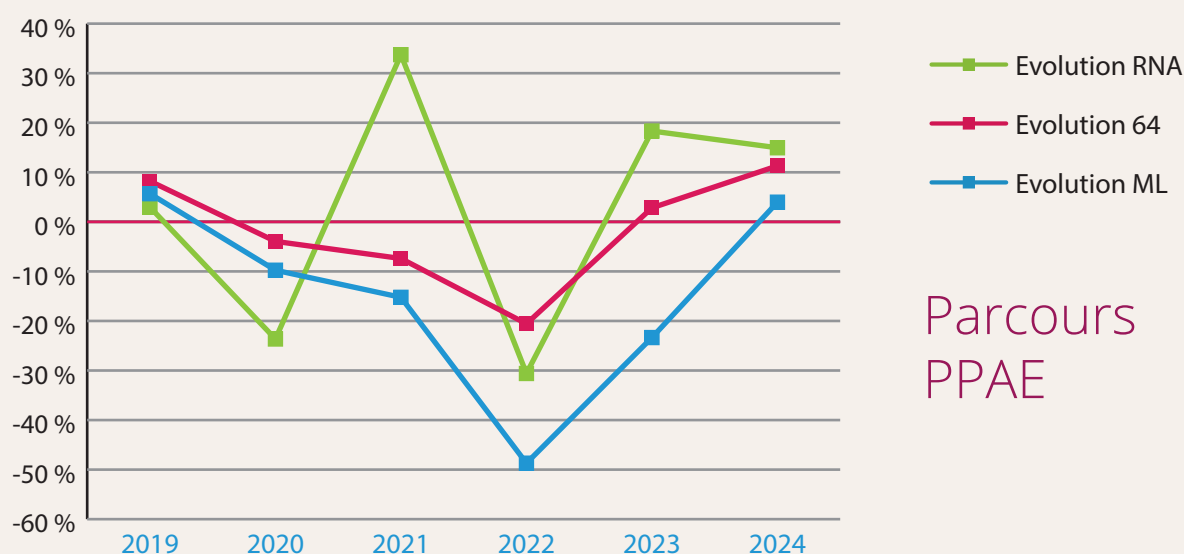
Cette baisse peut s'expliquer par le fait que l'État a confié à France Travail une partie des dispositifs d'accompagnement des jeunes (AIJ / CEJ).

Ces tendances de la Mission Locale pour les Jeunes suivent les tendances observées par ailleurs au niveau départemental et régional.

Jeunes
suivis
entre 2019
et 2024



Variations annuelles des entrées en parcours PPAE



Parcours
PPAE

La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

2. Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

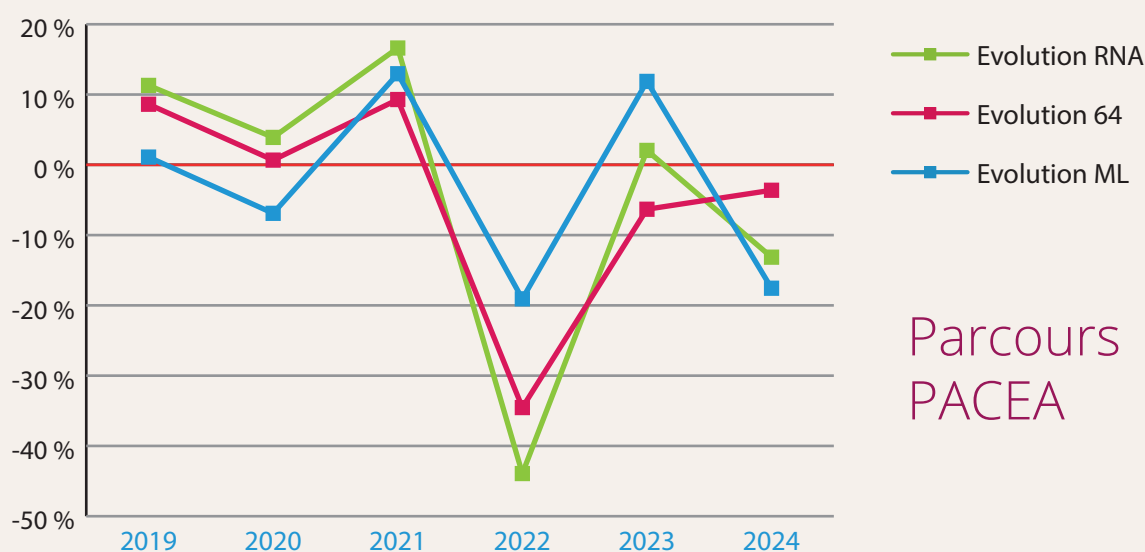
Évolution de l'activité et des accompagnements

Une augmentation des CEJ qui compense la baisse des PACEA

Parmi les accompagnements proposés aux jeunes, la somme des PACEA et des CEJ reste constante (entre 1 500 et 1 900 par an depuis 2019) et ces deux dispositifs représentent la majorité des accompagnements (45% en 2024). La tendance des 5 dernières années est une baisse des PACEA au profit des CEJ (+/- 300 en 5 ans).

Si les PACEA diminuent également au niveau départemental et régional, la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées a montré de meilleurs résultats en GJ / CEJ que la région et le département en 2023 : +50% pour la MLJPP, contre +10% au niveau régional. En 2024, pas de croissance / décroissance significative pour la MLJPP ni pour la région, ni pour le département.

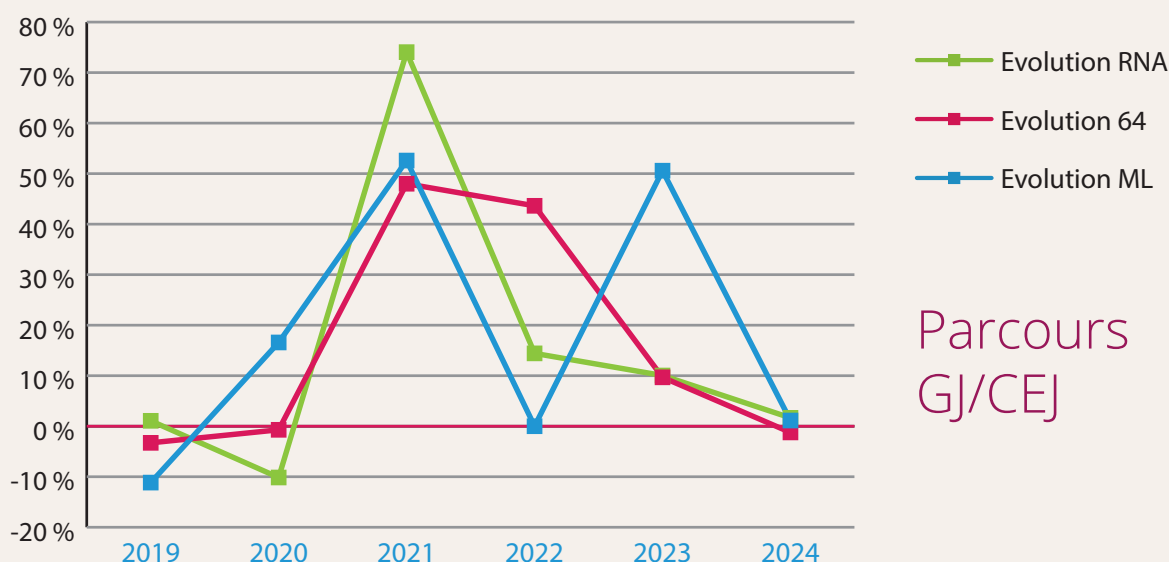
Variations annuelles des entrées en parcours PACEA



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

Parcours
PACEA

Variations annuelles des entrées en parcours GJ/CEJ



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

Parcours
GJ/CEJ

2. Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

Évolution de l'activité et des accompagnements

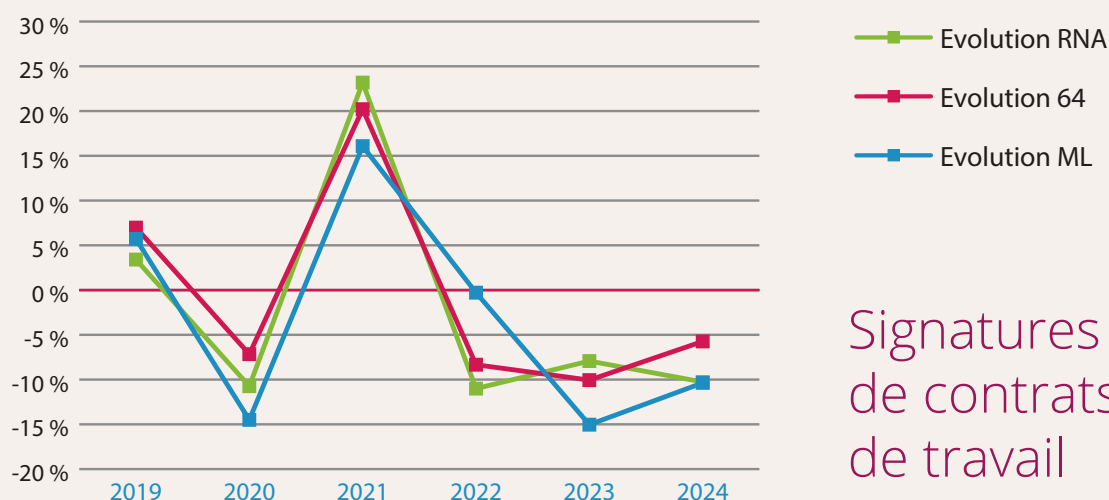
Chaque année depuis 2021, le nombre de contrats de travail et de PMSMP diminue

Après une année 2021 qui a vu croître le nombre de contrats de travail signés par les jeunes et le nombre de PMSMP ; 2022 et 2023 sont marquées par une diminution constante de ces chiffres. En 2024, si les contrats de travail continuent de diminuer, les PMSMP restent stables par rapport à 2023. Les tendances observées à la Mission Locale suivent celles observées aux niveaux régional et départemental. L'impulsion donnée par les politiques publiques post COVID, explique en partie les chiffres de 2021.

La baisse des PMSMP en 2022 et 2023 s'explique par ailleurs par le fait que ces derniers ne sont plus un passage obligé dans le cadre des CEJ, ils restent cependant un outil essentiel de l'accompagnement.

Concernant la baisse des contrats de travail, une partie de l'explication réside dans la baisse des qualifications et compétences des jeunes demandeurs d'emploi.

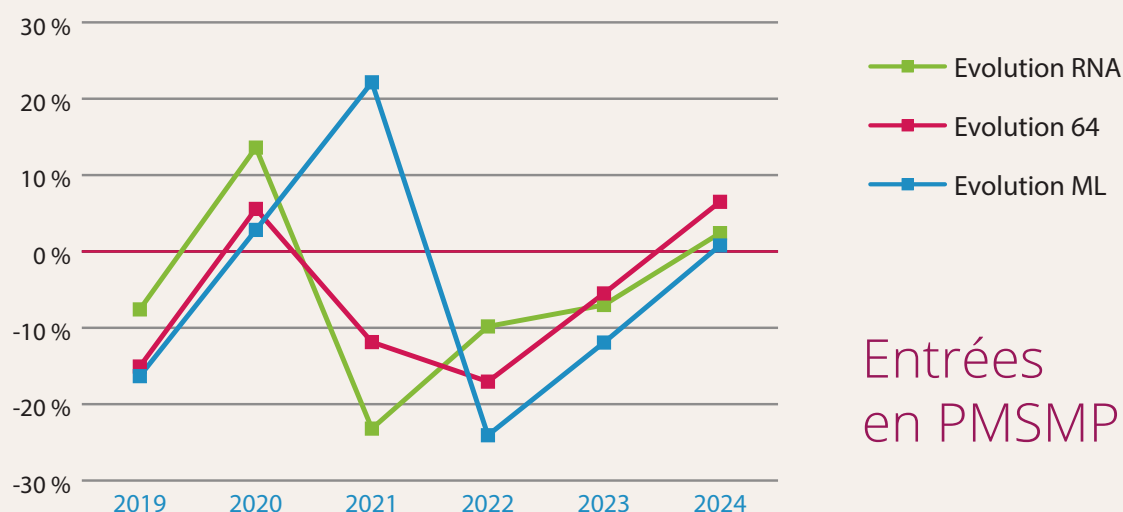
Variations annuelles des signatures de contrats de travail (dont contrats par alternance)



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

Signatures
de contrats
de travail

Variations annuelles des entrées en PMSMP



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

Entrées
en PMSMP

Évolution de l'activité et des accompagnements

2. Diagnostic : description et évolution des publics accompagnés

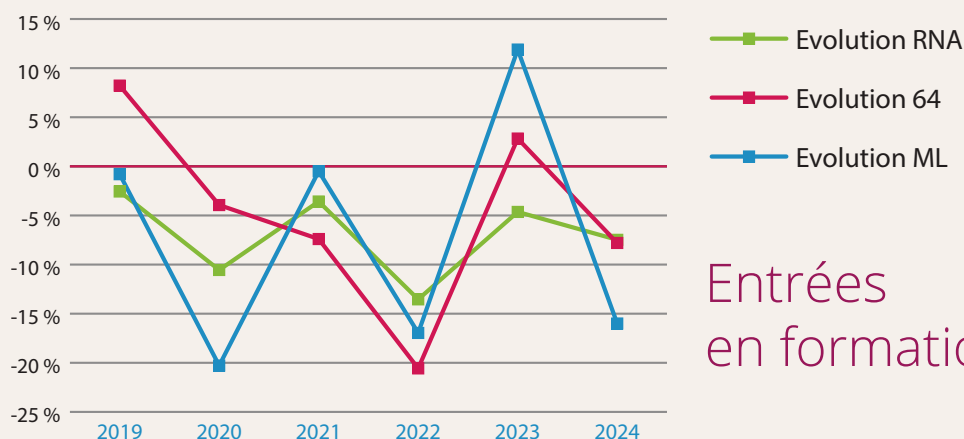
L'évolution des entrées en formation fluctue d'une année sur l'autre

Après une année 2023 qui avait enregistré une forte progression des entrées en formation des jeunes suivis par la Mission Locale (+12% vs. 2022), une baisse d'entrées en formation est constatée pour l'année 2024 (-16%).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution des entrées en formation :

- pré-requis inadéquat en raison du faible ou insuffisant niveau scolaire à l'écrit et à l'oral ;
- population non francophone, analphabète ou illettrée ayant des difficultés pour s'intégrer dans un environnement de formation ou pour suivre des cours ;
- durée de la formation jugée trop longue (au-delà de 6 mois) par certains jeunes ;
- difficulté à se projeter professionnellement sur le long terme ;
- besoin d'une solution immédiate exprimé par certains jeunes (avoir de l'argent tout de suite) ;
- rémunération de la formation par la Région jugée insuffisante par certains jeunes ;
- décalage entre l'envie immédiate du jeune d'entrer en formation et la date d'entrée effective en formation.

Evolution annuelle des entrées en formation



La courbe dynamique indique les augmentations ou baisses d'entrées par rapport à N-1

Entrées
en formation



O Le public : ses problématiques, ses besoins et ses attentes

Notre observation porte, d'une part, sur des données chiffrées issues du logiciel commun à toutes les Missions Locales i-milo¹⁰, sur six années (de 2019 à 2024), et, d'autre part, sur le recueil de la parole et de l'analyse faite par les Conseillers de la Mission Locale auprès des jeunes.

Des jeunes mineurs toujours présents en quête d'un soutien pour construire un projet viable

Même si la majorité du public accompagné a plus de 18 ans (49%), les données chiffrées montrent une importante augmentation des mineurs ces dernières années. Ils représentent 21,3% des jeunes accompagnés en 2024, contre 9,2% en 2017 et 8,4% en 2014.

En effet, depuis la mise en place de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, les jeunes mineurs sont dans l'obligation d'être en formation s'ils ne sont pas en emploi. La mise en œuvre de cette loi a été confiée aux Missions Locales. C'est une des raisons qui expliquent cette augmentation. Un travail d'élaboration avec ces jeunes autour du projet professionnel est indispensable avant d'aborder la question de l'emploi.

Un niveau de qualification de plus en plus bas

La répartition des jeunes par niveau scolaire souligne que les bas niveaux de qualification représentent 48% en 2024 contre 40% en 2017 et 35% en 2014.

Cela pourrait correspondre à des mineurs sortis de scolarité en classe de 3ème ou en 1ère année de CAP mais aussi à l'augmentation du public migrant sur notre territoire.

De jeunes diplômés à outiller dans leur recherche d'emploi

Nous recevons des jeunes sortis récemment d'études supérieures pour lesquels les difficultés rencontrées relèvent de la méthodologie de recherche mais également qui se cherchent un projet correspondant à leur aspiration.

De jeunes migrants en augmentation, motivés certes, mais ne maîtrisant pas la langue française

Pour ce public, la barrière de la langue est l'une des principales difficultés qui freinent l'accès de ces jeunes à une formation ou un emploi, malgré leur forte motivation. En lien avec les associations d'accueil et d'hébergement partenaires, nous adaptons l'accueil et les modalités de prise en charge pour ce public en privilégiant la formation à l'apprentissage linguistique dans une première phase de l'accompagnement.

Un accès au logement autonome toujours très contraint

Sur l'hébergement, nous constatons que le logement principal des jeunes reste majoritairement le domicile des parents. Cependant cette proportion diminue (48,4% en 2021 contre 47% en 2023).

De plus, la part des logements autonomes et des hébergements par un tiers (famille, amis) reste relativement stable à respectivement 25% et 14%.



En revanche, la part de l'hébergement en CHRS / foyers a augmenté passant de 8 à 12% entre 2021 et 2023.

Enfin, la proportion de jeunes sans hébergement a diminué entre 2021 et 2023 passant de 3,3 à 2%.

Le constat que nous pouvons faire est que l'accès au logement autonome reste difficile, en lien avec les conditions générales d'accès au logement, et que le recours aux hébergements d'urgence / précaires / sociaux progresse.

Une faible adhésion au projet d'accompagnement

De façon générale, les professionnels ont relevé un manque de motivation des jeunes. Ce point peut être expliqué par plusieurs facteurs : des jeunes orientés à la Mission Locale par leur famille ou par différents partenaires extérieurs. Cette démarche non spontanée peut révéler un défaut d'adhésion à l'accompagnement, et parfois même une réticence à l'accomplissement des démarches d'insertion professionnelle. Outre les rendez-vous non honorés, les démarches non effectuées, ce public peut présenter des comportements exigeants, impatient, agressifs ou vindicatifs.

Des jeunes en demande de formation, d'emploi, d'élaboration d'un projet professionnel

Les conseillers, au travers du diagnostic individuel élaboré, soulignent que les demandes des jeunes relèvent pour 20% d'un besoin de formation, pour 16% de l'accès à l'emploi et pour 12% de l'élaboration du projet professionnel.

Des demandes d'aides financières constantes

Les demandes d'aides financières pour la subsistance et à la mobilité restent prégnantes.

Les aides financières versées ont cependant diminué de 14% entre 2021 et 2024, du fait de l'existence d'autres sources d'allocations (CEJ, PACEA).

¹⁰Logiciel national de recueil, de gestion des données nominatives et d'accompagnement des parcours des jeunes en Mission Locale.

3 L'offre de service

O L'articulation de l'offre de service

La Mission Locale est à la fois au service des jeunes et de la puissance publique. Elle est un levier efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques en conjuguant localement les politiques nationales, régionales et départementales. La Mission Locale opère l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans en se plaçant à leur écoute et leurs besoins : les conseillers prennent en compte sans jugement la « parole des jeunes ».

L'articulation de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes reçus par la Mission Locale se décline de la manière suivante :

Passée la phase d'accueil et de diagnostic, les Conseillers d'Insertion Professionnelle de la Mission Locale activent les dispositifs d'insertion visant à élaborer, avec chaque jeune, un projet professionnel et social réaliste et durable (à travers notamment les dispositifs suivants : le PACEA, le CEJ, le CED, le Parrainage, etc.).



Ces dispositifs constituent des « portes d'entrée » de l'accompagnement en Mission Locale et sont des outils de référence auxquels s'adosse le projet d'accompagnement personnalisé proposé aux jeunes par la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées.

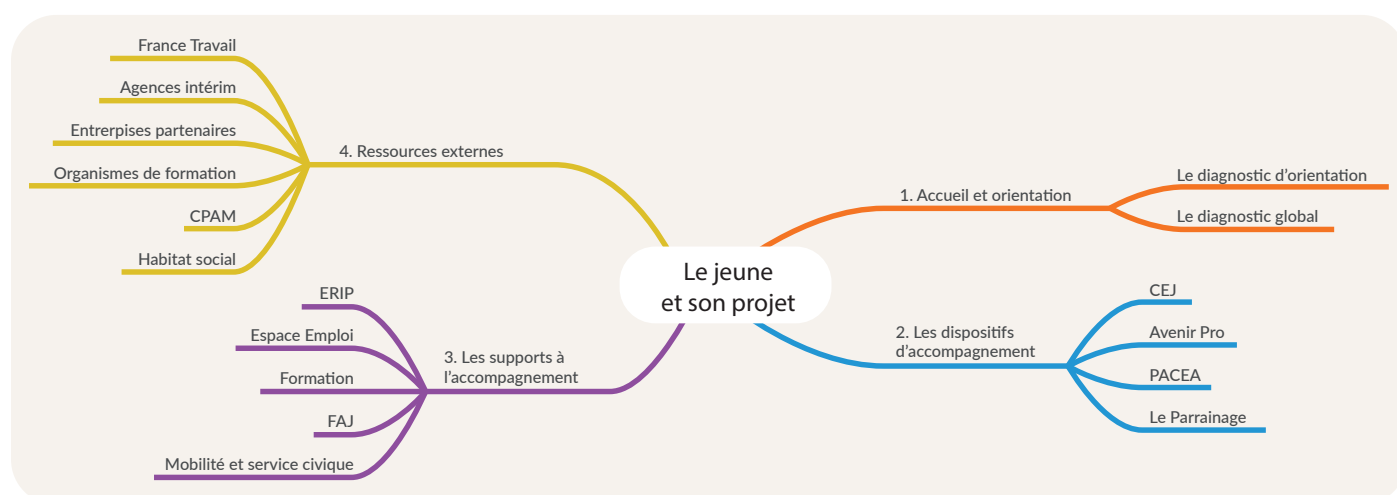
Dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers le projet du jeune, le Conseiller dispose aussi bien, en interne qu'en externe, d'un ensemble d'outils, de supports et de ressources qu'il peut mobiliser.

• En interne :

- mise en relation avec l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) pour un soutien dans la recherche d'une orientation professionnelle, la découverte d'un métier, les modalités et conditions d'accès ;
- prescription sur les actions de formations pilotées par la Région ;
- orientation sur le Secteur Emploi pour la recherche active d'un emploi, d'un stage professionnel, d'une PMSMP ;
- prescription d'un Parrainage pour un coaching dans le cadre de la recherche d'un emploi ;
- recours au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un secours financier visant à soutenir son projet.

• En externe :

- la mobilisation de l'offre de service de France Travail ;
- la mise en relation avec les Agences d'Intérim partenaires ;
- la mise en réseau avec les entreprises partenaires ;
- l'orientation auprès d'un organisme de formation ;
- l'inscription auprès de la CPAM pour un bilan de santé ;
- la mise en relation avec les organismes de l'habitat social ou les associations proposant un hébergement.





➤ L'accueil et la phase des diagnostics

Les objectifs du premier accueil sont d'engager, structurer et formaliser la démarche de diagnostic continu avec chaque bénéficiaire.

Après l'accueil, l'information, le recueil des besoins et des attentes du jeune, les professionnels de la Mission Locale effectuent une évaluation de la situation du jeune. Leur intervention va s'articuler prioritairement vers la recherche et les moyens de qualification professionnelle du jeune pour faciliter son accès à un emploi à court ou moyen terme.

Dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, des outils communs ont été créés pour assurer une coopération structurée entre les opérateurs du Réseau pour l'Emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales).

Le diagnostic d'orientation

LE DIAGNOSTIC D'ORIENTATION Commun à France Travail, Cap emploi et les Missions Locales

Objectif	Désigner le référent d'accompagnement de la personne : France Travail, Cap emploi ou La Mission Locale et donc assurer une entrée en parcours rapide.
Modalités	Après l'inscription en qualité de demandeur d'emploi et quel que soit l'accès emprunté (France Travail, Mission Locale, Cap emploi), le bénéficiaire se voit proposer un diagnostic d'orientation qui détermine son référent d'accompagnement. Le diagnostic permet de recueillir les informations suivantes : la situation de la personne au regard de l'emploi, son niveau de qualification, ses aspirations, ses difficultés (en matière de santé, logement, mobilité, garde d'enfants, proche aidant), qui déterminent le choix d'orientation.
Qui ?	Toute personne, en recherche d'emploi, se présentant à l'accueil de la Mission Locale. Le diagnostic d'orientation est réalisé, à la Mission Locale, par un Conseiller.
En vue de quoi ?	Désigner le référent d'accompagnement de la personne S'appuyer sur les acteurs clefs du parcours de la personne, porteurs de solutions dans les territoires.
Indicateurs de performance	Nombre de diagnostics d'orientation réalisés dans la semaine du RDV.

Le CED

Le diagnostic d'accompagnement global

Bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'un dispositif, une présentation du CED nous a semblé utile dans ce projet de service. Tous les jeunes « inscrits » à France Travail ont un CED, ce dernier tenant lieu d'inscription.

LE DIAGNOSTIC GLOBAL Commun à France Travail, Cap emploi et les Missions Locales	
Objectif	Évaluer les besoins de la personne et définir un plan d'action en collaboration avec elle. Ce plan d'action doit être obligatoirement rédigé par le Conseiller et remis au jeune.
Modalités	Il est réalisé, conjointement avec la personne. Ce diagnostic évolue au fil de l'accompagnement et des changements de situation, pouvant conduire à une réorientation. - Il est global et approfondi, il prend en compte la situation de la personne dans toutes ses dimensions - Il est réinterrogé régulièrement, au rythme des actions que la personne met en œuvre - Il est co construit avec la personne - Il est adaptable à toute personne et à toute situation - Il est partagé entre tous les acteurs du réseau pour l'emploi dans une logique de parcours sans couture et de « dites-le nous une fois ».
Qui ?	Tout Jeune de moins de 26 ayant été orienté à la Mission Locale, en recherche d'emploi. Le diagnostic global est réalisé, à la Mission Locale, par un Conseiller.
En vue de quoi ?	Évaluer les besoins de la personne et définir un plan d'action en collaboration avec elle, en vue d'accompagner son projet professionnel, et de résoudre ses contraintes et difficultés personnelles pour le réussir.
Indicateurs de performance	Le nombre de plans d'action formalisés et mis à jour à chaque RDV.



Les dispositifs pour accompagner les jeunes

Le Contrat d'Engagement Dynamique (CED)

Bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'un dispositif, une présentation du CED nous a semblée utile dans ce projet de service. Tous les jeunes « inscrits » à France Travail ont un CED, ce dernier tenant lieu d'inscription.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT « DYNAMIQUE »	
Objectif	Proposer un accompagnement individuel et adapté au niveau d'autonomie et aux besoins de chaque bénéficiaire. Améliorer la coopération entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion.
Modalités	Un contrat d'engagement co-construit entre la personne accompagnée et son conseiller référent pour préciser les actions et obligations des parties prenantes. Un diagnostic socio professionnel adapté au profil et aux besoins des personnes, réalisé lors d'un entretien. Chaque jeune demandeur d'emploi doit effectuer au minimum 15 heures d'activités hebdomadaires (formations, découverte de métiers, ateliers d'aide à la recherche d'emploi...).
Qui ?	Tout jeune en recherche d'emploi. Tout jeune en difficultés sociales et professionnelles d'insertion.
En vue de quoi ?	Unifier les modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Bénéficier d'une orientation selon des critères communs et d'un diagnostic suivant un référentiel partagé.
Indicateurs de performance	La signature du CED dans les 30 premiers jours calendaires qui suivent le diagnostic d'orientation.

Les principaux dispositifs d'accompagnement

L'ensemble de ces dispositifs est détaillé en annexe.

- AVENIR PRO
- Ambition Emploi
- PAFI-TDO
- Le PACEA
- Le parrainage
- Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Le Parcours d'Appui et d'Orientation

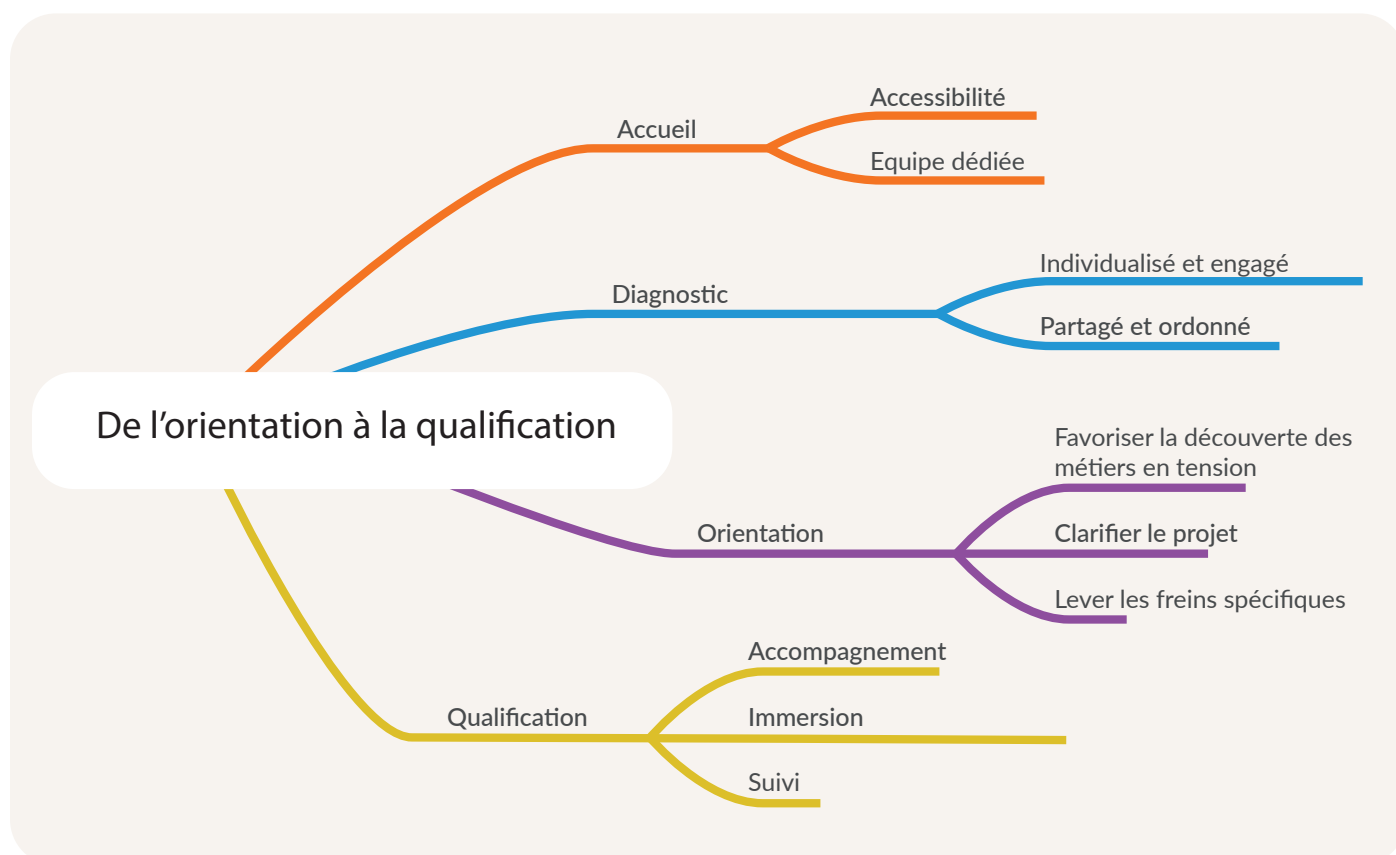
La mobilité et le service civique

La Mobilité Internationale

En collaboration avec l'Association Pistes Solidaires, une référente mobilité informe, conseille et repère à travers des ateliers mensuels qu'elle anime, les jeunes intéressés par une expérience ou un projet de départ à l'étranger. Des jeunes peuvent effectuer un séjour de 3 mois maximum avec un objectif professionnel ou un stage afin d'acquérir une compétence professionnelle ou linguistique, voire humanitaire.

Le Service Civique

Une enquête nationale a montré que plus de la moitié de la population de jeunes interrogés accordait une importance à leurs agissements dans leur vie quotidienne et dans la société. Aussi leur engagement vers le Service Civique progresse depuis les années Covid. Ce type d'action est un atout qui peut être une plus-value dans le parcours d'insertion des jeunes avec à la clé, une rémunération mais aussi l'accès à une première expérience de travail.



O De l'orientation à la qualification

L'orientation

L'aide à l'orientation professionnelle reste un axe majeur de l'action de la Mission Locale. Celle-ci dispose d'outils spécifiques adaptés et s'appuie également sur les ateliers menés par les Conseillères de l'ERIP.

Durant les 3 premiers mois d'accompagnement, l'orientation doit être définie.

Pour cela, les Conseillers de la Mission Locale réalisent les actions suivantes :

- **assurer obligatoirement** la participation des Jeunes à 3 événements (ateliers ERIP individuels ou collectifs « CAP'Orientation », « COM'Alternance », informations collectives OF – Entreprises, Zooms métiers, visites entreprises, PMSMP ou toute autre solution mobilisable) ;
- faciliter la mise en relation des Jeunes avec d'autres Jeunes actuellement en Formation ou récemment sortis de Formation, afin qu'ils échangent (en autonomie ou dans le cadre d'un rendez-vous tripartite avec le professionnel) ;
- revoir le portefeuille des Jeunes accompagnés (Jeunes « actifs », Jeunes « en veille », Jeunes « en situation ou non ») chaque mois afin d'actualiser les situations et/ou les demandes. La revue de portefeuille permet de relancer des dynamiques potentiellement « endormies » et de garder le lien (entretien téléphonique, SMS, mail ou FaceTime, Google Meet).

La qualification

La formation qualifiante est un chemin qui mène plus facilement vers l'emploi. Pour favoriser l'accès à la formation, la Mission locale de Pau réalise les actions suivantes :

- présentation aux Conseillers de la Mission Locale par les Centres de Formations de leurs actions de formation (date d'info collective, date de démarrage, conditions et modalités d'accès...) ;
- informations collectives organisées exclusivement pour les jeunes de la Mission Locale ;
- prescriptions sur les actions de formation effectuées par les Conseillers de la Mission Locale ;
- interventions des Organismes de Formations sur les Zooms Métiers ;
- encarts publiés dans les journaux locaux pour valoriser la formation professionnelle ;
- publications sur les réseaux sociaux.

Pour augmenter la qualification des jeunes accompagnés, les conseillers de la Mission Locale assurent des suivis réguliers avec les bénéficiaires. Ils s'appuient sur les bonnes pratiques des professionnels qui parviennent le mieux à convaincre les Jeunes à se former¹¹.

Durant les 6 premiers mois d'accompagnement, les conseillers doivent :

- **assurer obligatoirement** la participation des Jeunes non qualifiés ou en demande de qualification à 3 informations collectives (Zooms métiers, événements présentant les atouts, opportunités et attendus concrets de la Formation) ;
- **formaliser obligatoirement** une prescription d'entrée en Formation certifiante, qualifiante ou en parcours d'Alternance.

A mi-chemin du parcours de Formation :

- formaliser et saisir dans i-milo un point d'étape avec les Jeunes (téléphone, face time google Meet, sms, mail...) pour savoir « où ils en sont » ; à défaut de pouvoir joindre les jeunes, il est nécessaire de contacter le centre de Formation.
- Un mois avant la fin du parcours de Formation :
- fixer obligatoirement un rendez-vous avec les jeunes à l'issue de la Formation ;
- s'appuyer sur le Pôle Support-Ressources : consulter les Besoins en Main d'Œuvre (BMO), informations sur le Marché du Travail (IMT), Métier Scope, Fiches Métiers Parcouréo, Info Jeunesse CIDJ et offres d'emploi France Travail pour connecter concrètement la démarche de Formation à l'accès à l'emploi ;
- transmettre aux jeunes des offres d'emploi en lien avec la formation suivie sans nécessairement leur demander de candidater mais en leur indiquant être à leur disposition pour les appuyer s'ils souhaitent anticiper la phase de prospection vers l'emploi.

A l'issue du parcours de Formation :

- prendre attache avec le centre de Formation pour réaliser et formaliser le bilan de Formation des Jeunes (si possible en présence des Jeunes concernés dans le cadre d'un rendez-vous de suivi mensuel) et actualiser la situation des Jeunes dans i-milo ;
- s'assurer de l'actualisation des compétences acquises par les Jeunes et de la mise à jour du CV sur i-milo et l'espace personnel France Travail.



¹¹ La Mission Locale a construit un argumentaire de « mise en conviction » des Jeunes et accompagne régulièrement son appropriation par les professionnels dans le cadre de réunions de services ou ateliers internes professionnels.

Méthode L'AVP

Méthode de l'entretien systémique

Approche APC

Analyse transactionnelle

○ Les principes d'accompagnement et références théoriques

Les concepts théoriques qui guident l'intervention des professionnels

Nous avons identifié plusieurs concepts théoriques auxquels les professionnels de la Mission Locale et plus particulièrement les Conseillers d'insertion professionnelle se réfèrent dans le cadre de leur pratique professionnelle ou de leurs actions.

Ce sont les concepts auxquels s'adosse notre Projet de Service et qui nous paraissent en résonance avec notre mission.

► **Le principal concept est l'activation du développement vocationnel et personnel** dite ADVP, une démarche d'orientation professionnelle et personnelle originaire du Québec créée par Denis Pelletier, Charles Bujold et Gilles Noiseux.

L'ADVP est une méthodologie en orientation qui définit le projet professionnel comme se constituant à partir d'un cycle de quatre étapes : l'Exploration, la Cristallisation, la Spécification et la Réalisation.

Chaque étape est définie par des habiletés opératoires spécifiques, qu'il est possible d'apprendre.

Ces étapes se sont révélées être, pour une majorité de personnes, plus une manière de donner un sens cohérent où la personne s'attribue un pouvoir important, à des choix en fait largement plus influés par les éléments du contexte qu'il n'y paraît.

Pour favoriser le développement de chacune des étapes du projet, l'ADVP propose des actions d'orientation constituées de mises en situation collectives basées sur l'expérience, et adaptées à chacune des étapes. La personne travaille sur le Soi (sa personnalité, son histoire personnelle, etc.), sur le Monde des Activités Humaines (liens entre personne et travail, formations, organisation des entreprises, métiers, etc.) et sur l'Entourage (famille, pairs, etc.). Au-delà du choix professionnel à court terme, l'ADVP aide les personnes à donner plus de sens à leur vie, à se situer dans le monde social.

D'autres concepts, que nous ne développerons pas ici, peuvent également être mobilisés par les équipes. Il s'agit de :

► **La méthodologie de l'entretien systémique** développée par Gérard Donnadieu et Michel Karsky.

La systémie est non seulement un savoir mais aussi une pratique, une manière d'entrer dans la complexité. La démarche se déroule par étapes : observation, analyse, modélisation, simulation et confrontation à la réalité (expérimentation).

► **L'approche centrée sur la personne** dite ACP, une méthode mise au point par le célèbre psychologue américain Carl Rogers.

Elle repose sur la conviction que l'homme possède un fort potentiel d'évolution et d'épanouissement inné qui se développe en lui-même pour peu qu'il bénéficie d'un contexte favorable. Il s'agit donc de relancer ce processus spontané qui a été entravé.

► **L'analyse transactionnelle**, une théorie développée par le psychiatre Éric Berne, est un outil qui permet de décrire, expliquer, agir et évaluer nos comportements au quotidien dans nos relations professionnelles et personnelles.



Un cadre déontologique collaboratif et le référentiel des Missions Locales

Le Projet de Service se fonde sur le référentiel des Missions Locales.

Nos pratiques professionnelles se fondent sur les principes éthiques et déontologiques de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie et de la Charte des Missions Locales.

Il convient de rappeler qu'un professionnel de la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées ne travaille pas de manière solitaire : son action se fonde sur le Projet Associatif et le Projet de Service. Une collaboration étroite est instituée entre les professionnels de la Mission Locale et leurs partenaires autour du partage d'informations à caractère secret. Le secret professionnel ne saurait s'opposer à cette collaboration.

• Le respect de la confidentialité des informations :

C'est un droit pour l'usager et un devoir pour chaque professionnel, en lien avec le droit au respect de la vie privée.

De même, chaque jeune accompagné par la Mission Locale peut accéder à son dossier, ce qui nécessite, au niveau institutionnel, un travail d'élaboration éthique et responsable autour des écrits ainsi qu'une procédure de délivrance des informations clairement établie.

• Le partage d'information à caractère secret : Le partage d'informations à caractère secret est autorisé dans un objectif d'évaluer la situation d'une personne, de déterminer les mesures d'actions adaptées et de les mettre en œuvre. Ce partage est limité à ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission.

• L'adhésion des bénéficiaires : Les professionnels de la Mission Locale s'attachent à rechercher l'adhésion du jeune au projet élaboré avec celui-ci. C'est avant tout un objectif de travail et non une condition préalable.

• Le décroisement du Service : L'instauration d'espaces de collaboration formels ou informels nous semble essentielle, car elle offre la possibilité de concertation, d'échanges d'informations, de régulation, de recherche de cohérence entre professionnels, entre structures.

Pour ce faire, la Mission Locale participe activement aux différentes instances professionnelles locales dans un esprit collaboratif et partenarial.

L'accompagnement personnalisé :

le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Chaque jeune accueilli et suivi à la Mission Locale est porteur d'un projet personnel et professionnel. L'accompagnement personnalisé, au moyen d'un plan d'action, est l'ensemble des réponses que le conseiller peut proposer au jeune pour répondre à ses attentes et besoins. Ces réponses se traduisent par la co-construction d'un plan d'action individualisé.

Le conseiller va ajuster les prestations de service au projet du bénéficiaire. Le concept de l'accompagnement personnalisé introduit donc l'action d'un tiers qui recherchera une complémentarité optimale entre le projet et l'accompagnement.



Il convient de souligner que tous les Conseillers de la Mission Locale ont été formés fin 2024 et début 2025 au CEP afin de renforcer leurs compétences.

L'accompagnement personnalisé, tel qu'il est pratiqué à la Mission Locale pour les Jeunes a été entériné par la mise en œuvre du Conseil en Évolution Professionnelle.

En effet, le cahier des charges national du CEP met un fort accent sur une posture de facilitateur, qui consiste à guider sans prescrire, en laissant le bénéficiaire devenir pleinement autonome dans la construction de son projet professionnel.

Cependant, les conseillers font face à une réalité incontournable : ils accompagnent des jeunes qui, pour certains, ne sont pas encore suffisamment autonomes pour leur permettre d'adopter uniquement cette posture. C'est un paradoxe qu'ils vivent au quotidien et qui mérite d'être reconnu.

En tant que conseillers, ils jonglent entre deux impératifs :

- **répondre aux besoins immédiats des jeunes** qui demandent souvent des orientations précises, des solutions claires et des démarches guidées ;
- **favoriser leur montée en autonomie**, ce qui est un processus parfois long, et qui dépend aussi de leur maturité, de leurs expériences passées, et des freins qu'ils rencontrent.

Ce paradoxe ne signifie pas que la posture de facilitateur est incompatible avec leur rôle, mais qu'elle doit être ajustée en fonction du niveau d'autonomie des bénéficiaires qu'ils reçoivent. C'est là que réside toute la finesse du métier.

La posture de facilitateur n'est donc pas un objectif figé. Il ne s'agit pas d'appliquer une méthode unique pour tous les bénéficiaires. Au contraire, elle est une intention vers laquelle les conseillers tendent, en adaptant leurs pratiques à chaque situation et en tenant compte du niveau d'autonomie réel de chaque jeune.

Cela ne veut pas dire qu'ils renoncent à cette posture, mais qu'ils l'exercent de manière progressive et contextuelle, en équilibrant leur rôle de guide avec celui de facilitateur.

Enfin, l'accompagnement personnalisé pratiqué au sein de la Mission Locale fait l'objet d'une évaluation au travers des dispositifs PACEA et CEJ.

L'évaluation est une étape importante au sein du processus de l'accompagnement. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires. La démarche d'évaluation de l'accompagnement personnalisé permet de s'assurer non seulement de la cohérence ou de l'adéquation entre objectifs d'une part et résultats d'autre part, mais de surcroît, de l'adaptation du Service de la Mission Locale à la prise en charge des usagers.



4 Le partenariat et l'ouverture vers l'extérieur

O Le partenariat

La Mission Locale s'appuie sur ses différents partenaires¹² pour mener à bien l'accompagnement des jeunes accueillis.

Pour cela, elle a développé différents types de partenariats à travers :

- des conventions de partenariat formalisées avec France Travail, EGEE, SNC, La Cravate Solidaire, Pro BTP, Cap Parrainage, l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques, Agences d'intérim ;
- des partenariats non formalisés avec des partenaires multiples (organismes de formation, entreprises, associations...) ;
- les déclinaisons départementales de conventions nationales (dans le domaine de la santé, du travail temporaire...).

Ces partenariats sont des relations privilégiées que les professionnels de la Mission Locale entretiennent au travers de rencontres formelles ou informelles, du suivi de l'accompagnement des jeunes, de réunions régulières et de bilans annuels. Plus récemment, c'est l'utilisation d'outils d'accompagnement communs qui scelle ces partenariats (Diagnostic d'Orientation et Diagnostic d'Accompagnement Global avec France Travail).

Ils permettent aux professionnels de la Mission Locale d'apporter des réponses adaptées aux besoins des jeunes, notamment dans les domaines de l'accès à l'emploi, la formation, l'aide aux choix professionnels, la santé, le logement, la mobilité, l'accès aux droits.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi

► France travail

L'accord local de partenariat renforcé signé entre la Mission Locale et France Travail, permet aux Conseillers de la Mission Locale de mobiliser l'offre de service de France Travail en direction des jeunes et des entreprises. De même, l'offre de service de la Mission Locale est ouverte aux Conseillers de France Travail.

► Les entreprises ou groupement d'employeurs

Ils accueillent les jeunes en PMSMP dans les différents secteurs d'activité. Ils ouvrent leurs portes pour des visites d'entreprise et favorisent ainsi une meilleure connaissance de l'environnement professionnel.

Un Chargé des Relations Entreprises ainsi qu'une Chargée de Projet Immersion Entreprises au sein de la Mission Locale participent à entretenir ces partenariats.

► Les agences intérim

Une convention de partenariat a été signée avec le FAFTT et 12 Agences d'Intérim du bassin d'emplois palois (Adecco, Adéquat, Arobase intérim, Axe TT, Crit intérim, Proman, Supplay, Start People, Manpower, Randstad, GE64, Solutions emploi, FMS2i). Les agences interviennent à tour de rôle une à deux fois par mois, auprès des groupes de jeunes constitués par la Mission Locale, afin de les informer sur les possibilités d'emplois sur le territoire, les modalités de recrutement et le sourcing.

► Le réseau de parrainage

Les conventions de partenariat signées entre la Mission Locale et les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE), Solidarités Nouvelles contre le Chômage (SNC) et Cap Parrainage, permettent aux bénévoles qui peuvent être des Chefs d'entreprise ou des cadres d'entreprise, retraités ou en activité, d'apporter leur expertise dans leur domaine en accompagnant les jeunes vers l'emploi à travers du parrainage ou des ateliers de simulation d'entretien.



¹² Le tableau récapitulatif des partenaires de la MLJPP est disponible en annexe



Dans le domaine de la formation

► Les organismes de formation

La Mission Locale a développé une relation étroite avec l'ensemble des organismes de formation implantés sur son territoire et bien au-delà. Les organismes de formation présentent régulièrement leurs offres de formation, accueillent les jeunes sur des plateaux techniques ou des visites de centres.

Les organismes de formation, les Chambres Consulaires et les Fédérations d'Employeurs partenaires sont : l'AFPA, BTP CFA Aquitaine, la CMA Nouvelle-Aquitaine, le CIBC, le réseau E2C, l'EPIDE, le Greta Aquitaine, AFTRAL, l'AFT, l'UMIH, l'UIMM, l'AFEC, l'Institut Saint-Dominique, Agro-Campus 64, l'ASFO, la CAPEB, Catalyse, l'ECF, l'INFA, l'INFREP, l'Ecole du sport SPS, l'ensemble scolaire Immaculée Conception, l'UPPA, la Fabrique Numérique Paloise.

► Le CIBC

Une convention de partenariat est établie entre la Mission Locale et le CIBC qui organisent ensemble une permanence d'information collective pour présenter le CPA (Compte Personnel d'Activité), favoriser la promotion de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), auprès des jeunes accompagnés par la Mission Locale, inscrits dans les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels.

Dans le domaine de l'aide aux choix professionnels

► L'Armée

Une fois par mois, le CIRFA anime à la Mission Locale et sur l'antenne de Nay, des permanences d'information sur les métiers et le recrutement au sein des Armées. Ces permanences s'adressent à tout jeune ainsi qu'aux parents qui souhaitent s'informer.

► Les Entreprises et les Organismes de Formation

Ils interviennent auprès des jeunes pour présenter leur activité et leurs offres de formation, lors des manifestations thématiques que nous organisons autour de la découverte des métiers.

Il s'agit des opérations appelées « Info Co », « Zoom Métiers » et « 1 Heure / 1 Métier » organisées par l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) porté par la Mission Locale.

D'autres partenaires interviennent auprès du public et des professionnels de la Mission Locale pour présenter les différentes possibilités d'accès à la formation :

- l'UIMM ;
- l'UMIH ;
- la CAPEB ;
- les Organismes de Formation inscrits au Programme Régional de Formation.

Dans le domaine de la santé

► La CPAM

La Mission Locale Pau-Pyrénées guide les jeunes dans leurs démarches pour accéder ou restaurer leurs droits à une couverture médicale santé auprès de la CPAM ou de la MSA.

Un bilan de santé gratuit effectué par le Centre d'Examen de la Sécurité Sociale leur est proposé ainsi que des ateliers sur le sommeil, la nutrition, les MST.

La Mission Locale Pau-Pyrénées met les jeunes en relation avec des partenaires spécialisés en fonction des problèmes rencontrés, pour des soins ou pour des actions de prévention liés à la nutrition, la sexualité, le tabagisme, la consommation de produits stupéfiants, les addictions à l'alcool, aux jeux.

► Autres structures sollicitées

L'Équipe Mobile Jeunes en Souffrance Psychiatrique, la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), Béarn addictions, Association Addictions France, le Planning Familial, le CMP sont sollicités par la Mission Locale pour recevoir des jeunes dès l'instant où nous repérons une problématique liée à l'état de santé.

4. Le partenariat et l'ouverture vers l'extérieur



Dans le domaine de l'inclusion sociale

► Les jeunes sous-main de justice

Une conseillère de la Mission Locale réalise une permanence hebdomadaire au sein de la Maison d'Arrêt de Pau pour les jeunes incarcérés et les jeunes en milieu ouvert sous-main de justice afin d'apporter les solutions les plus adaptées aux besoins de ces jeunes.

► Les jeunes en situation de handicap

La Mission Locale s'est dotée d'une conseillère référente handicap, a signé une convention de partenariat avec l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques et est partie prenante de la Plateforme DEA, portée par le SIFA de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques.

Le nombre de jeunes avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé progresse en partie du fait de la sensibilisation des conseillers à mieux les identifier et à appréhender leur accompagnement.

Des relations et des rencontres régulières sont organisées avec l'association Trisomie 21 et Cap Emploi ainsi qu'avec l'Adapei.

Dans le domaine du logement

► Le SIAO

Lorsque nous rencontrons un jeune en rupture de logement et sans solution alternative, nous l'orientons vers le SIAO au travers d'une fiche de saisine pour solliciter un hébergement d'urgence.

► L'association Habitat Jeunes

Nous adressons les jeunes à faibles ressources vers cette association afin qu'ils soient soutenus et accompagnés dans leur projet de recherche de logement.

► Action Logement

Une relation partenariale est mise en place afin de permettre aux jeunes de bénéficier du dispositif de garantie pour accéder à un logement autonome.

Dans le domaine de la mobilité

► Pistes Solidaires

Nous sommes membre d'un consortium avec cette association qui propose des missions à l'étranger pour les jeunes au travers de programmes européens (Take Off / Service Volontaire Européen).

► Autres structures et dispositifs sollicités :

- la plate-forme mobilité de l'agglomération paloise : un guichet unique qui permet de délivrer une information complète sur l'élaboration d'un parcours mobilité ;
- l'association CIEL propose un service de location de voitures avec ou sans permis ;



- l'auto-école sociale « Pour vous C'est permis » développe une pédagogie adaptée permettant aux personnes les plus en difficulté de parvenir à l'obtention du permis de conduire ;
- le Conseil Régional octroie une aide financière au passage du permis de conduire afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'emploi ;
- certaines communes de l'Agglomération Paloise accordent des aides facultatives au passage du permis de conduire.

Dans le domaine de l'accès aux droits et à la citoyenneté

► La Maison du Citoyen

Un lieu d'accueil implanté dans le bâtiment du siège de la Mission Locale ainsi qu'au cœur des quartiers politique de la ville qui a pour mission d'accompagner et orienter le public dans leurs démarches administratives.

► L'association Info-Droits

Elle sensibilise les usagers et les professionnels sur l'accès au droit et à la législation au travers d'animations d'ateliers sur des thèmes divers tels que l'addiction, la discrimination, l'égalité hommes / femmes ou l'utilisation des réseaux sociaux.

► La consommation

BNP Paribas anime des ateliers de prévention sur le crédit à la consommation, le surendettement, la gestion du budget auprès de jeunes suivis à la Mission Locale.

► La pratique du sport ou de la musique

L'utilisation d'infrastructures sportives ou artistiques dans le cadre des ateliers collectifs proposés par la Mission Locale est privilégiée afin de favoriser l'épanouissement, la cohésion de groupe.

► La transition énergétique

Une collaboration est également développée avec le centre de formation ETRE (l'Ecole de la Transition Ecologique) pour des formations aux métiers de « de(ux) main(s) ».

Ce centre porte des actions visant le développement de la transition écologique, accueille des jeunes, les forme à différentes activités d'artisanat, les métiers d'écoconstruction et d'agroécologie.

Dans le domaine de la vie quotidienne

► La subsistance

Lorsque la situation l'exige, les Conseillers n'hésitent pas à mettre les jeunes en relation avec les associations caritatives pour des colis alimentaires, avec le CCAS pour les tickets repas, le « resto » du soir et les chèques d'accompagnement personnalisé (vestiaire, hygiène corporelle, aliments).

Un partenariat évolutif

Ces partenariats évoluent au fil du temps, selon les missions des structures, mais restent indispensables pour la Mission Locale. Ils contribuent à son bon fonctionnement et à la réussite de sa mission et permettent d'accroître sa visibilité en tant qu'acteur incontournable de l'insertion professionnelle à Pau.

La liste des partenaires n'est pas exhaustive. Il va de soi que d'autres partenariats peuvent être encore développés notamment avec des entreprises du secteur de l'agroalimentaire et de l'industrie afin d'augmenter les chances de réussite d'un plus grand nombre de jeunes.

O L'implication constante de la Mission Locale dans les projets évènementiels

La Mission Locale est impliquée ou associée à l'organisation de diverses manifestations locales destinées à promouvoir l'emploi, la formation et l'alternance.

Parmi celles-ci, elle organise¹³ :

- Le Forum Emploi -Jobs d'Été organisé depuis plus de 20 ans par la Mission Locale.

C'est un évènement qui a un écho médiatique important sur le territoire et vise à proposer en priorité aux jeunes de la Communauté d'Agglomération Paloise et du Pays de Nay (territoires de compétence de la Mission Locale), des offres d'emplois saisonniers mais également des emplois pérennes. Le succès de cette manifestation amène un public situé au-delà de notre territoire à fréquenter ce salon.

Sur le Forum, des simulations d'entretien d'embauche sont effectuées par des bénévoles du Réseau de Parrainage afin de préparer et d'outiller les jeunes en quête d'un emploi.

Cet évènement réunit chaque année plus d'une quarantaine d'entreprises, plus de 1 000 offres d'emploi dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du service à la personne, du nettoyage industriel, de la restauration, de l'animation, du commerce,... etc.

- La Journée de l'intérim organisée en partenariat avec les Agences de Travail Temporaire

Bien souvent, l'intérim offre une première expérience de travail.

Cette journée est dédiée aux Agences de Travail Temporaire et au recrutement de jeunes demandeurs d'emploi.

La trentaine d'Agences propose des offres d'emploi dans les secteurs du BTP, de l'Industrie, du Tertiaire, de la Logistique, de la Grande distribution, de l'Hôtellerie - Restauration, du Médico-social, de la Pharmaceutique, de l'Aéronautique, ... etc.

De plus, la Mission Locale et l'ERIP du Béarn qu'elle porte, participent à des évènements à travers un stand d'accueil, d'information et d'orientation du public. C'est l'occasion de présenter leur activité et leur offre de service (ateliers et dispositifs d'accompagnement) aux jeunes.

Il s'agit notamment de :

- **le Village des Métiers du BTP** organisé par la Fédération du BTP64 ;
- **le Forum Job d'Été à Lescar** organisé par la Ville ;
- **le Quartier des Métiers à Lescar** organisé par la Ville ;
- **la Nuit de l'orientation** organisée par la CCI de Pau ;
- **le Forum des Métiers et de l'orientation** à Jurançon organisé par la Ville ;
- **le Salon de l'apprentissage et de l'alternance** organisé par le collectif des Centres de Formation de l'Apprentissage ;
- **le Markethon** organisé par l'Association Agirabcd et l'IAE de Pau ;
- **le Rallye des pépites** organisé par la Région Nouvelle Aquitaine.

¹³ Liste non exhaustive

4. Le partenariat et l'ouverture vers l'extérieur



► **Actions de repérage et « aller vers »**, un axe de travail investi par la Mission Locale à travers :

- **Une présence renforcée dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de Pau**

Nous avons ouvert une nouvelle permanence au Centre Social du Hameau en 2023 afin de renforcer notre présence sur les QPV pour favoriser la proximité et être ainsi au cœur du quartier du Hameau. Les jeunes peuvent désormais être reçus dans cette nouvelle permanence ou à l'antenne au CEDHS au Pôle Laherrère au quartier Saragosse.

- **Participation au Salon de la Pop Culture et de la culture Geek organisé par « TGS Evènements »**

Ce salon organisé à la Foire Exposition de Pau draine plus de 10 000 visiteurs sur un week-end. Une formidable occasion pour la Mission Locale de présenter ses activités, son offre de service (ateliers et dispositifs d'accompagnement) et de se faire connaître du grand public. Des jeunes accompagnés par la Mission Locale profitent de cette occasion pour animer des ateliers de création artistique.

- **Participation à « 3, 2, 1 ... Pau ! Journée d'accueil des étudiants »**

organisée par le Service Jeunesse de la Ville de Pau
Pendant cette manifestation, la Mission Locale présente ses activités, son offre de service (ateliers et dispositifs d'accompagnement) et se fait connaître du public étudiant et en apprentissage.

- **Journée « Portes Ouvertes » à l'occasion de la Semaine Nationale des Missions Locales**

Toute la journée, des animations et des ateliers sont proposés par l'équipe de la Mission Locale.

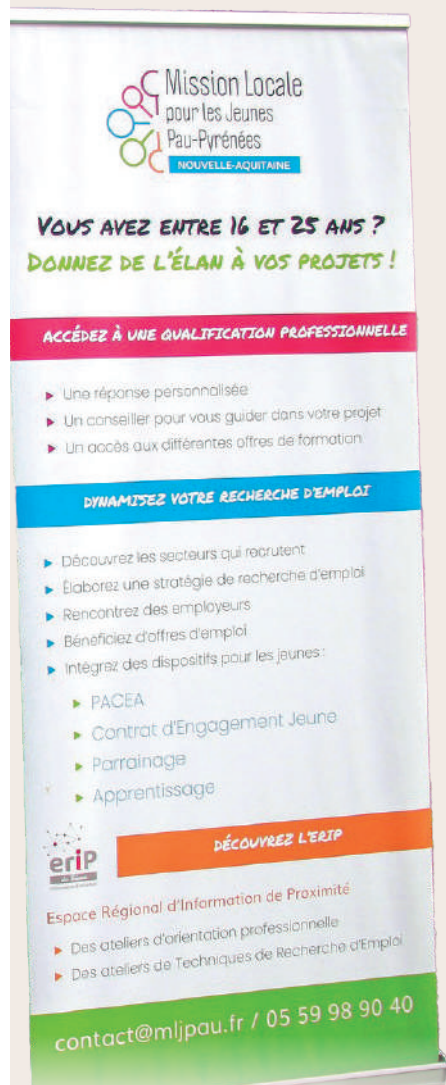
L'objectif est de permettre aux jeunes et aux intervenants des structures partenaires qui les accompagnent de venir découvrir les nouveaux locaux et d'échanger avec les professionnels de la Mission locale afin de mieux connaître son offre de service et ses actions.

- **Participation au Salon de l'étudiant organisé par l'Académie de Bordeaux et la Région Nouvelle Aquitaine**

Nous participons à ce salon organisé au Zénith de Pau, pour accueillir et informer les jeunes sur les métiers, les diplômes, les différentes voies de professionnalisation, les dispositifs facilitant l'accès à la formation.

- **Une présence de la Mission Locale sur des espaces publics et dans des Centres Commerciaux**

Nous allons au contact du public dans les lieux de passage, les galeries marchandes des centres commerciaux afin de présenter nos activités, notre offre de service (ateliers et dispositifs d'accompagnement) et se faire connaître du public.





○ La communication externe et les moyens associés

La Mission Locale s'attache à faire connaître à son public, ses financeurs, ses partenaires et à l'opinion publique, les actions ou les projets qu'elle développe en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de son territoire. Pour sa communication externe, la Mission Locale pour les Jeunes s'est dotée d'un certain nombre d'outils :

- un site internet régulièrement alimenté et mis à jour ;
- une newsletter bimensuelle à destination des partenaires et des élus ;
- des pages réseaux sociaux (Instagram, Facebook, X, LinkedIn) ;
- des articles dans la presse quotidienne locale pour relayer nos événements ;
- des articles sur les supports de communication des collectivités territoriales (Mairie, EPCI...) ;
- des pages de publicité radio et/ou d'information pour relayer nos événements ;
- de la publicité ciblée sur les bus et les arrêts de bus pour relayer nos événements.

Les événements liés à l'activité (ateliers, forums, informations collectives, découverte des métiers, visites d'entreprises, etc.) sont diffusés ou relayés sur les réseaux sociaux et les médias locaux : Facebook, Instagram, X, Journaux la République des Pyrénées, le Sud-Ouest, radio.

Des affiches et des flyers sont distribués auprès des mairies, des partenaires, dans les lieux et espaces fréquentés par les jeunes.

L'ensemble de ces outils et du plan de communication de la Mission Locale est animé quotidiennement par la Chargée de Communication.

○ Perspectives liées à l'évolution de l'environnement

La création d'un Réseau Pour l'Emploi (RPE) réunissant France Travail, Cap Emploi et Mission Locale, vise à renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs du champ de l'emploi et de l'insertion. Cela implique pour notre Mission Locale d'intégrer des nouveaux outils de diagnostic et d'accompagnement, d'assimiler de nouveaux process, de nouvelles adaptations. L'enjeu des évolutions en cours et à venir est de rechercher une efficacité de réponse pour les demandeurs d'emploi quel que soit leur statut ou leur situation, de mutualiser l'offre de service des acteurs de l'emploi, une traçabilité de l'accompagnement du demandeur d'emploi afin de prévenir des ruptures de parcours.

Faire face à la pénurie de candidats dans certains secteurs d'activité en tension de recrutement (BTP, Service à la personne, Hôtellerie et Restauration, Industrie...), l'enjeu pour la Mission Locale est d'intéresser les jeunes à ces métiers, les former, les mettre en relation avec les entreprises.

Nous constatons depuis le début de l'année une incertitude économique internationale, européenne et française qui impacte le développement de notre économie avec pour effet une montée du chômage et plus particulièrement celui des jeunes.

5 L'organisation et les ressources du service



2025-2030
LABELLISÉE !
ENGAGÉE POUR ET AVEC
LES JEUNES

O Présentation du dispositif d'amélioration continue des pratiques

La démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques de la Mission Locale pour les Jeunes se fonde sur les principes suivants :

- L'accueil sans rendez-vous
- Le suivi des indicateurs et notamment des sorties positives
- La réponse aux objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par l'état et dans le respect du cahier des charges des dispositifs
- Les objectifs ambitieux, que la Mission Locale pour les Jeunes se fixe proactivement :
 - 30% de jeunes en sortie positive en emploi
 - L'identification d'un projet pour chaque jeune après 3 mois
- L'écriture d'un Projet de Service tous les 5 ans, depuis 2018.

Dispositif d'évaluation de la satisfaction

► Enquête auprès des jeunes accompagnés

Tous les ans, un « baromètre » pour mesurer la satisfaction des jeunes sur le service rendu, est mis en place par l'UNML. La Mission Locale participe chaque année à cette enquête réalisée en ligne par un échantillon de jeunes accompagnés. Après la clôture de l'enquête par l'Union Nationale des Missions Locales, elle dispose des résultats de son périmètre d'intervention.

En 2024, les jeunes expriment :

- qu'ils se sentent bien accueillis à la Mission Locale (84%) ;
- 94% d'entre eux sont « tout à fait d'accord » et « d'accord » que la Mission Locale les accompagne dans la construction de leur projet professionnel ;
- 92% déclarent que l'accompagnement de la MLJPP a été utile pour leur recherche d'emploi et / ou de formation.

Au 10 mars 2025, les avis Google sont à 4,1/5 avec 91 avis.

► Autres moyens d'expression

Notre souhait est de réaliser des évaluations ciblées, sous forme d'un questionnaire systématiquement délivré aux jeunes au moment de leur sortie du Contrat d'Engagement Jeune.

► Enquête auprès des entreprises

Un questionnaire d'enquête de satisfaction est effectué tous les 2 ans auprès des entreprises partenaires de la Mission Locale, afin de mesurer leur degré de satisfaction du service rendu et d'améliorer nos collaborations.

Dispositif d'évaluation de la qualité

La Mission Locale s'est engagée en 2025, dans une démarche de labellisation instituée par l'UNML. Cette démarche vise à nous assurer de notre conformité avec le référentiel des missions locales et à formaliser le processus d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux jeunes au sein de la Mission Locale.

Cette labellisation poursuit 3 objectifs :

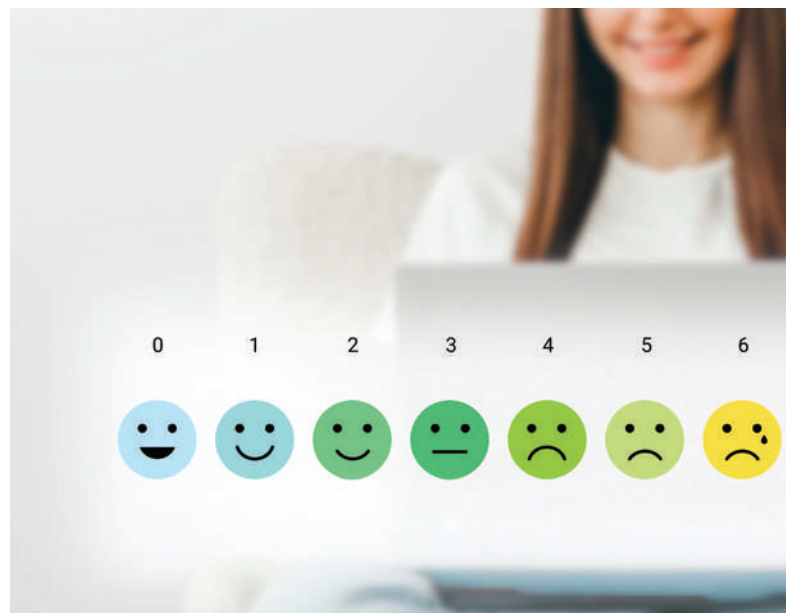
- l'identification de l'action spécifique et innovante des Missions Locales avec les jeunes et les partenaires dans les territoires, dans les entreprises ;
- la garantie donnée aux financeurs et aux jeunes de la qualité de la conformité de cette pratique commune et partagée par le réseau, s'appuyant sur un référentiel commun ;
- la valorisation de cette pratique, au sein du réseau national comme auprès des jeunes, des partenaires et des financeurs.

L'évaluation des activités et de la qualité des prestations contribue à la mise en œuvre effective du droit de l'usager à un accompagnement de qualité et adapté à ses besoins.

C'est aussi une appréciation portée sur la capacité de la Mission Locale à réaliser les missions qui lui sont confiées par l'Etat, la Région, le Département et les Communautés de Communes.

La Mission Locale engage une démarche volontariste et collective afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

Il s'agit donc de mettre en œuvre un processus auquel les salariés, les usagers et les partenaires sont associés et acteurs dans la durée.



" Le but de l'évaluation est de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à la Mission Locale par ses commanditaires "

L'évaluation portera principalement sur l'appréciation :

- **de la cohérence** : les finalités des dispositifs mis en œuvre et des actions développées sont-elles en cohérence avec les orientations nationales, régionales, départementales et locales ?
- **de la pertinence** : la déclinaison des dispositifs et les actions constitue-t-elle une réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les jeunes ?
- **de l'efficacité** : les résultats obtenus sont-ils conformes aux objectifs de la CPO, du CP, du PAT, de la Politique de la Ville sur les QPV... ?
- **de l'efficience** : les résultats sont-ils à la hauteur de l'ensemble des moyens mobilisés ?
- **de l'impact** : quels sont les effets des actions conduites, attendus ou inattendus, souhaités ou non ?

Le but de l'évaluation est de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à la Mission Locale par ses commanditaires (Etat, Région, Département, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes).

Le constat des écarts doit conduire à des actions correctives. Leur mise en œuvre de façon pérenne s'inscrit dans la démarche qualité.

Il est donc mis en place un processus d'évaluation systématique pour :

- chaque action ou projet mené par la Mission Locale ;
- chaque projet d'accompagnement personnalisé initié par un Conseiller de la Mission Locale ou un Chargé de Projet.

Des outils seront mis en place sous forme de fiches d'évaluation pour les actions et projets, d'enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de jeunes accompagnés et de partenaires opérationnels.

Il sera également rendu compte des résultats d'évaluation dans :

- les bilans réalisés ;
- le rapport annuel d'activité ;
- le CRE (Compte Rendu d'Exécution) ;
- le document support du Dialogue de Gestion.

Quelques indicateurs d'évaluation de l'activité (indicateurs non exhaustifs)

- Nombre de jeunes NEET accueillis pour la première fois par rapport au nombre de jeunes NEET présents sur le territoire.
- Nombre de premiers accueils entrés en PACEA dans les 3 mois suivant la date de premier accueil par rapport au nombre de jeunes accueillis pour la première fois sur la même période.
- Taux de jeunes en PACEA (hors situation emploi, formation, alternance, volontariat, situation non professionnelle ou scolarité) sans proposition depuis plus de 3 mois.
- Taux de jeunes ayant démarré au moins une situation emploi, formation ou alternance dans les 12 premiers mois d'accompagnement PACEA.
- Nombre de jeunes en sortie emploi et en sortie alternance par rapport au nombre de jeunes sortis du PACEA.
- Nombre de mises en relation réalisées sur les offres d'emploi internes par rapport au nombre de MER prescrites sur les offres d'emploi internes.
- Nombre d'offres d'emploi ayant eu au moins une MER réalisée par rapport au nombre d'offres d'emploi collectées.
- Nombre de jeunes en PACEA et en CEJ en sortie emploi et alternance par rapport au nombre global d'ETP de la Mission Locale.
- Total des ressources de la structure par rapport au nombre de jeunes en PACEA et en CEJ en sortie emploi et alternance.
- Nombre de jeunes prescrits sur le PACEA, le Contrat d'Engagement Jeune, le Parrainage, la Formation, les autres actions.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une expérience de travail en entreprise : stage / PMSMP/ CDD ou CDI.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une action de formation : qualifiante / non qualifiante.

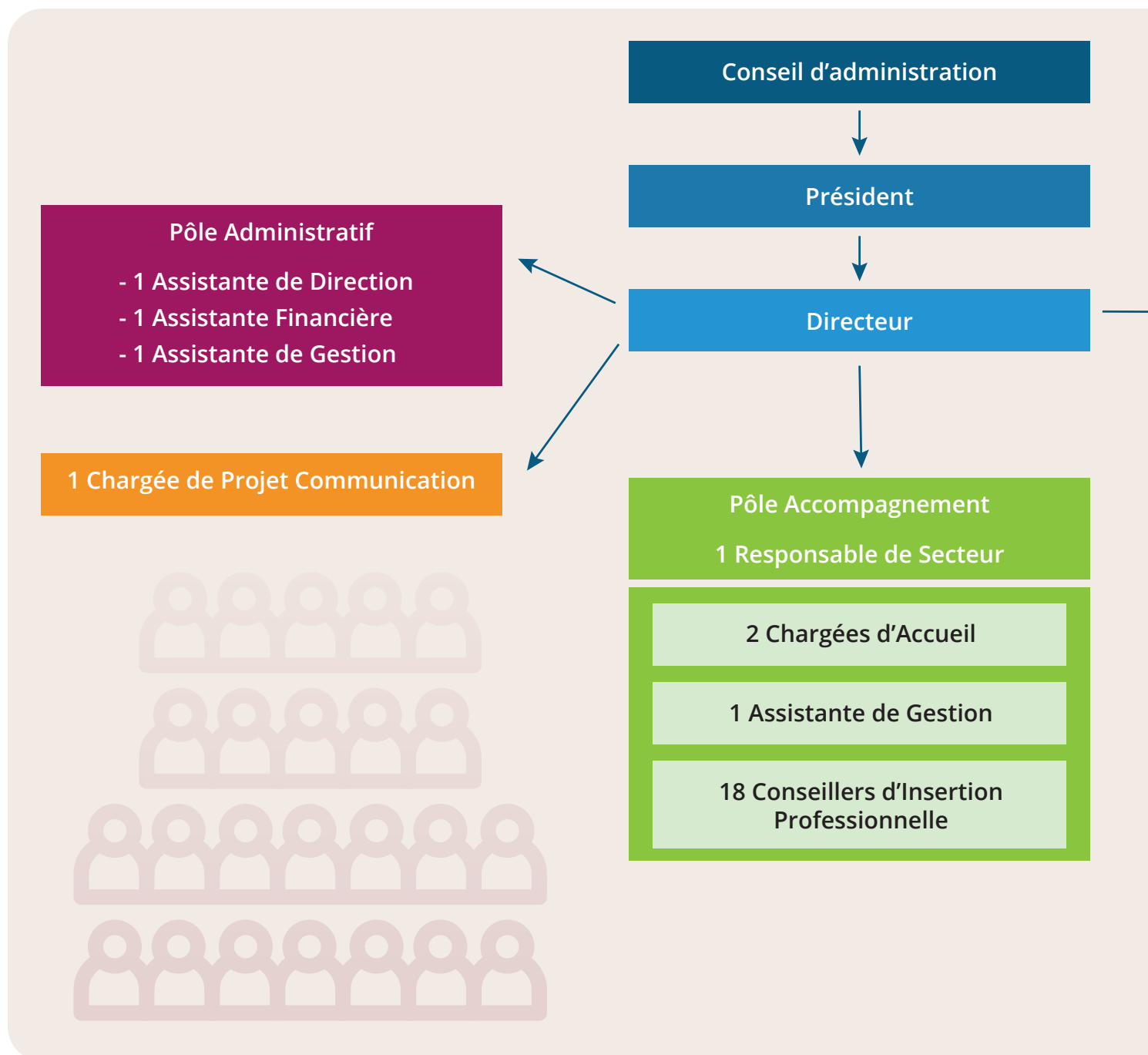
7 8 9 10



O Les ressources humaines et leur management

L'organisation du travail

► Organigramme du service



► La répartition des fonctions

Une équipe de cadres composée du Directeur et de deux Responsables de Secteur (Secteur Accompagnement, Secteur Supports et Ressources) pilote les activités de la Mission Locale.

Le Directeur a la responsabilité de mettre en œuvre les orientations du Conseil d'Administration dans le cadre des directives de l'État et des principaux contributeurs de la Mission Locale.

Il assure la conduite de la définition et de la mise en œuvre du Projet de Service, la gestion et l'animation des ressources humaines, la gestion budgétaire et la coordination avec les institutions.

Pôle Support et Ressources

1 Responsable de Secteur

1 Assistante de Gestion

1 Chargé des Relations
Entreprises, Emploi, Parrainage,
Contrats Aidés

1 Chargée de Projets
Apprentissage, Formation,
Mobilité Internationale

1 Chargée de Projets
PMSMP Stages
Visites Entreprises

3 Conseillères d'Insertion Professionnelle
Espace Régional d'Information de
Proximité du Béarn
Sites de Pau, Lons et Nay
Chargées de l'Orientation

Mis à jour le : 07/01/2026

Pour ce faire, le Directeur a sous sa responsabilité directe en dehors de l'équipe de cadres :

- **1 Assistante Financière** en charge du traitement de la comptabilité pour faciliter les décisions de gestion ;
- **1 Assistante de Direction** qui organise et coordonne les informations internes et externes liées au fonctionnement de la structure, collabore étroitement avec le Directeur pour faciliter la mise en œuvre de sa mission ;
- **1 Chargée de Communication** qui assure la communication interne et externe de la structure ;
- **3 Assistantes de Gestion** en charge du suivi administratif des dispositifs (CEJ, PACEA, FAJ, l'Obligation de Formation, saisie et suivi des offres d'emploi, traitement des statistiques et de la formation interne des salariés sur l'utilisation du logiciel i-milo) ;
- **2 Responsables de Secteur** du Pôle Accompagnement et du Pôle Supports et Ressources assurent l'encadrement et l'organisation de leur équipe respective, veillent à la mise en œuvre des dispositifs et actions, à l'atteinte des objectifs et apportent leur soutien technique aux membres de leur équipe.

Le Pôle Accompagnement est composé de :

- **2 Chargées d'accueil** qui assurent l'accueil physique et téléphonique, délivrent aux usagers les informations de premier niveau, les orientent vers l'interlocuteur adéquat ;
- **1 Assistante de gestion** en charge du suivi administratif du dispositif CEJ ;
- **18 Conseillers d'Insertion Professionnelle**, chargés de l'accompagnement global des jeunes dans leur parcours d'insertion. Ils organisent leur activité au travers d'entretiens individuels, sur rendez-vous avec chaque jeune. Un accueil sans rendez-vous, sur le flux, des jeunes est assuré tous les jours par l'un des Conseillers.

Sur les deux Quartiers Politique de la Ville, 2 Conseillères interviennent au Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse et au Centre Social du Hameau. La présence de ces deux professionnelles permet d'offrir un service de proximité aux jeunes de ces territoires et de déployer l'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale.

Une Conseillère tient une permanence hebdomadaire à la Maison d'arrêt de Pau. Un partenariat étroit est établi entre la Mission Locale, la PJJ et le SPIP pour proposer un accompagnement personnalisé à des jeunes sous-main de justice (milieu fermé, milieu ouvert).

Le Pôle Support et Ressources est composé de :

- **1 Assistante de gestion** en charge de la saisie et du suivi des offres d'emploi, des événements liés à l'emploi ;
- **1 Chargé de Projet Emploi**, Relations Entreprises et de l'animation du réseau de parrainage ;
- **1 Chargée de Projet Formation, Alternance et de la Mobilité Internationale ;**
- **1 Chargée de Projet des Immersions** (Stages / PMSMP) et des visites en entreprises ;
- **3 Conseillères d'Insertion Professionnelle à l'ERIP** chargées de l'orientation, de l'organisation d'événements liés à la promotion de la formation et de l'emploi (zoom métier, 1 heure 1 métier, informations collectives).



La gestion des ressources humaines

► Le recrutement

La Mission Locale s'attache à recruter du personnel qualifié, possédant les diplômes requis et une expérience professionnelle en adéquation avec les besoins des personnes accompagnées.

Les critères sont définis pour chaque recrutement en fonction du poste, de la mission, des savoir-faire et savoir-être souhaités.

Des fiches de poste sont définies pour chaque catégorie d'emploi au sein de la structure.

Une délégation de pouvoir est établie par le Président pour le Directeur.

► La formation et le développement des compétences

La formation et le développement des compétences sont un enjeu important. Il s'agit d'instaurer un cadre commun de références théoriques sur lequel l'intervention des Conseillers se repose pour donner sens à notre action.

C'est à ce titre que nous avons formé, en début d'année, tous nos Conseillers au CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

La réussite de ce Projet de Service s'accompagne d'actions de formation constante du personnel sur les thématiques suivantes :

- Connaissance des problématiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Maîtrise des outils d'accompagnement dédiés à la formation des jeunes et à l'accès à l'emploi ;
- La prévention de la santé des jeunes
- Repenser l'action des Missions Locales à l'aune de l'évolution des politiques publiques ;
- L'accompagnement personnalisé au cœur de l'intervention en Mission Locale.
- Les ambitions poursuivies par ces formations sont de :
- Développer les compétences des professionnels, notamment dans la maîtrise méthodologique et opérationnelle du processus d'accompagnement personnalisé ;
- Doter l'équipe de Conseillers d'un socle de références théoriques partagées ;
- Développer un savoir-faire et un savoir-être ;
- Construire une identité professionnelle institutionnelle (une marque de fabrique).

Un plan de développement des compétences est élaboré annuellement à partir des demandes exprimées par les salariés ou des besoins identifiés par la direction ou l'encadrement.

L'accueil de stagiaires et les relations avec les centres de formations : la Mission Locale contribue, autant que faire se peut, à la qualification des futurs professionnels et accueille chaque année, à ce titre, des stagiaires de l'Université, de l'AFPA, des Lycées Professionnels et Centres de Formation. Des coopérations sont nouées avec ces établissements.

► Le suivi de carrière et l'entretien annuel d'évaluation professionnelle du personnel

Les objectifs assignés à la Mission Locale par ses donneurs d'ordre dans le cadre de la CPO, du CPOM sont déclinés en objectifs individuels annuels (quantitatifs et qualitatifs) attribués à chaque professionnel. Ces objectifs font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année et d'une évaluation finale avec chaque professionnel en fin d'année.

L'entretien annuel d'évaluation de l'année écoulée a pour but de faire un point sur les activités principales du salarié, le poste occupé, les tâches de travail, les formations suivies, les éléments notables et les souhaits d'évolution du salarié.

Le Directeur évalue le personnel placé sous son autorité directe et les cadres. Les Responsables de Secteur procèdent à l'évaluation des membres de leur équipe.

La dynamique d'équipe

► La cartographie des réunions

- **La réunion du Comité de Direction**, composé du Directeur, de l'Assistante de Direction et des Responsables de Secteur, a lieu tous les lundis matin pour traiter des questions ayant trait aux agendas des rendez-vous, aux réunions extérieures, aux déplacements, aux bilans des actions et des projets (objectifs, résultats, ajustements), aux dossiers administratifs, financiers, partenariaux et à la gestion des ressources humaines.
- **La réunion de l'équipe administrative**, composée du Directeur, de l'Assistante de Direction, de l'Assistante Financière et des 4 Assistantes de Gestion se tient une fois par trimestre pour traiter de l'organisation, de la gestion administrative, de la répartition et la planification du travail, de la coordination avec les autres secteurs.
- **La réunion de l'équipe supports et ressources**, composée de l'équipe et de la Responsable de Secteur se réunit quatre fois par mois. Elle permet le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre, la planification et l'organisation des ateliers et événements.
- **La réunion de l'équipe accompagnement**, composée de l'ensemble des Conseillers affectés à l'accompagnement et leur Responsable de Secteur se tient deux fois par mois. Elle permet d'organiser les activités du service, d'harmoniser les pratiques, d'évaluer les projets et dispositifs mis en œuvre, de suivre les accompagnements individuels et collectifs, de préparer les rencontres avec les partenaires.
- **La réunion inter-équipe** réunit une fois par mois le personnel de l'accueil, des activités supports et ressources et du secteur accompagnement pour traiter les informations générales ascendantes et descendantes, transversales et institutionnelles, l'actualité locale du moment, le partenariat, les projets et actions transversaux, les articulations entre secteurs, les bilans, les évaluations, la réflexion sur les problématiques émergentes locales.

- **L'analyse des pratiques professionnelles (APP)**, animée par un intervenant extérieur une fois par mois, réunit le personnel en lien direct avec le public et les Responsables de Secteur, répartis en trois groupes.

Ce temps de travail avec les équipes a pour objectifs :

- la mise à distance d'une pratique relationnelle éducative ;
 - l'analyse de toute situation professionnelle complexe ;
 - la réflexion sur les pratiques, les postures ;
 - le traitement en profondeur un thème particulier ;
 - l'échange sur les difficultés et l'élaboration de réponses communes.
- **La réunion institutionnelle**, réunissant tout le personnel, le Directeur et le Président, se tient au moins une fois par an et permet la communication des informations associatives, des informations relatives à l'évolution des politiques publiques nationales et/ou locales de notre secteur d'activité, la stratégie associative et les perspectives de développement, les résultats et le bilan de l'activité de la Mission Locale. Des partenaires ou des personnes ressources sont susceptibles d'être invités sur ces temps de réunion dans le but d'actualiser des connaissances, de recevoir une information sur de nouveaux dispositifs mais aussi de favoriser le travail partenarial et de réseau.





O La gestion des ressources matérielles et logistiques

Les locaux

Le siège de la Mission Locale se trouve au Complexe de la République, un bâtiment réhabilité au cœur du centre-ville de Pau, dans le quartier rénové des halles bien desservi par les transports en commun. Nos locaux sont fonctionnels et agréables, et sont répartis sur deux étages.

Nos bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sont parfaitement adaptés à l'activité, à l'accueil du public et répondent aux normes d'accessibilité.

En ce qui concerne les antennes et permanences, des locaux adaptés sont mis à disposition à titre permanent ou occasionnel par les Mairies des communes concernées.

L'équipement informatique

Le service est doté de moyens informatiques adaptés à son activité.

Ces moyens se composent de serveurs informatiques et de plusieurs postes informatiques (un parc d'une cinquantaine d'ordinateurs). Ces postes sont dédiés au personnel et aux jeunes accueillis.

O La gestion des ressources financières et budgétaires

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées bénéficie d'un budget de fonctionnement alloué par :

- L'État au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)
- Le Conseil Régional au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyen (CPOM)
- Le Conseil départemental au titre du Plan Départemental de l'Insertion (PDI)
- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- La Communauté de Communes du Pays de Nay.

D'autres financements sont octroyés dans le cadre de dispositifs ou actions spécifiques auprès :

- Du Fonds Social Européen
- De France Travail
- Du Conseil départemental
- De la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
- De la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Ces financements sont contractualisés annuellement avec chaque financeur, certaines conventions étant assorties d'objectifs quantitatifs et qualitatifs : par exemple la CPO, le CEJ, le Parrainage...

Le budget prévisionnel annuel est construit par le Directeur, l'Assistante financière et la Trésorière.

Le compte de résultat et le budget prévisionnel sont présentés et validés en Conseil d'Administration, puis en Assemblée Générale.

Le Directeur assure l'engagement des dépenses autorisées.

L'Assistante financière est chargée de la comptabilité générale et du suivi des conventions financières.

Un point de situation est fait régulièrement entre le Directeur, l'Assistante financière, la Trésorière, le Président et le Cabinet comptable.

Deux fois par an, ce point financier est présenté en Conseil d'Administration.

On note une situation budgétaire saine, un budget global maîtrisé, en équilibre et en diminution et qui tient compte de la baisse des fonds publics sans pour autant dégrader la qualité des prestations.



O La communication interne et le système d'information

La communication interne

La Mission Locale s'est outillée d'un extranet accessible à l'ensemble de son personnel où différentes informations associatives, professionnelles et documentaires sont disponibles et consultables.

Chaque salarié dispose d'une adresse mail professionnelle.

Un agenda électronique est partagé avec l'ensemble de l'équipe, des plages de rendez-vous sont ouvertes aux jeunes pour les ateliers ou pour les accompagnements.

Nous nous sommes équipés également d'un logiciel de gestion des plannings et des congés du personnel.

Le système d'information i-milo

Pour gérer l'activité des Missions Locales, un logiciel national a été mis en place par l'État.

Cet outil permet de recenser les usagers, leurs besoins, les offres de service qui leur sont proposées, les dispositifs auxquels ils accèdent.

Ce recueil de données nous permet d'établir une évaluation quantitative de l'activité.

Il est important de souligner que la performance et l'efficacité de la Mission Locale sont appréciées à partir des indicateurs et données générés par le logiciel i-milo. Un tableau de

bord mensuel des Missions Locales de la Région Nouvelle-Aquitaine est diffusé par l'ARML. Nous avons donc accès au résultat de chaque Mission Locale.

Power BI est une application dédiée de gestion des statistiques et documentation liée à i-milo.

Cela implique la responsabilité pour chaque professionnel de la Mission Locale de saisir rigoureusement et le plus régulièrement possible, toutes les informations ou données relatives aux différentes prescriptions effectuées et au suivi des jeunes. A cet égard, une charte visant à harmoniser la saisie des informations sur i-milo a été élaborée.

Les évolutions récentes et la mise à disposition d'outils communs aux différents acteurs de l'insertion et de l'emploi dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi (diagnostic d'orientation et diagnostic global) laissent présager une possible évolution de nos outils de suivi et de gestion de notre activité à la faveur d'un outil commun. Cependant, nous ne disposons pas d'éléments supplémentaires à l'heure de la réécriture de ce projet.

Quant à l'activité de l'ERIP, elle est évaluée à travers un logiciel différent « Espace Collaboratif Nouvelle Aquitaine Cap Métiers » via le bureau virtuel.

6 Les objectifs d'évolution et de progression pour les 5 ans à venir



7 En guise de conclusion

La réactualisation du Projet de Service de la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées est le fruit d'une maturation de deux années de réflexion, de diagnostic, d'échanges entre professionnels, entre partenaires, entre institutions.

Il s'inscrit dans une logique de recherche constante de cohérence, de réadaptation permanente aux problématiques des jeunes, de la prise en compte de l'évolution de l'environnement socio-économique de notre territoire.

Notre Projet vise particulièrement à garantir notre mission de service public ouvert à tous, à améliorer la qualité du service rendu aux jeunes, à faciliter la prise de poste et l'intégration de nos salariés.

Ce projet consacre plus que jamais, le positionnement de notre Mission Locale.

En effet, nous l'oublions souvent, mais le travail est le premier vecteur de socialisation dans notre société. Et parfois même le seul.

Le nouveau paysage qui se dessine à travers la Loi pour le Plein Emploi, la rationalisation des moyens budgétaires affectés au fonctionnement des Missions Locales, vont probablement engendrer des nécessités et/ou des opportunités de rapprochement entre structures, pour plus d'efficacité et d'efficience.



8 Annexes

Un cycle d'ateliers pour faciliter l'insertion et l'orientation des lycéens professionnels.

AVENIR PRO

Les dispositifs

Le dispositif Avenir Pro :

un cycle d'ateliers pour faciliter l'insertion et l'orientation des lycéens professionnels. Les Missions Locales sont associées, depuis 2024, à la mise en œuvre du dispositif dans le cadre du partenariat renforcé avec France Travail.

En leur qualité de partenaires, les Missions Locales interviennent directement auprès des élèves des lycées professionnels ciblés. Un cycle d'ateliers est ainsi proposé aux jeunes lycéens en dernière année et qui n'envisagent pas de poursuite d'études.

Les ateliers se déclinent en quatre phases, et doivent permettre aux lycéens de répondre aux objectifs suivants :

- Faire le point sur les compétences
- Organiser efficacement la recherche d'emploi
- Convaincre en entretien d'embauche
- Se préparer aux entretiens.

AVENIR PRO

Objectif	Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires et France Travail
Modalités	Un cycle de 4 ateliers : - Faire le point sur ses compétences - Organiser efficacement la recherche d'emploi - Convaincre en entretien d'embauche - Se préparer aux entretiens. Le contenu des animations est co-construit localement avec les équipes pédagogiques afin de permettre d'aborder l'ensemble des thématiques tout en répondant aux besoins spécifiques des participants
Qui ?	Élèves en dernière année CAP et de Lycée Professionnel
En vue de quoi ?	Proposer un accompagnement personnalisé pour : - Comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs - Identifier leurs atouts et leurs besoins - Connaître les outils et services - Entretien d'embauche.
Indicateurs de performance	Nombre de jeunes inscrits en CAP ou Bac Pro



LES DISPOSITIFS > AVENIR PRO - PACEA - CEJ - PAO -PAE - PAFI-TDO - PARRAINAGE

Ce droit à l'accompagnement s'inscrit dans une perspective plus large que l'emploi et la vie professionnelle en introduisant la logique d'autonomie.

PACEA

- **Le PACEA : un droit¹⁴ à l'accompagnement des jeunes.**

Ce droit à l'accompagnement s'inscrit dans une perspective plus large que l'emploi et la vie professionnelle en introduisant la logique d'autonomie. Il répond également à l'enjeu de décroisement des dispositifs d'accompagnement ainsi qu'à la recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013. Cette recommandation a instauré une Garantie européenne pour la jeunesse qui vise à ce que tous les jeunes de moins de 26 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte d'emploi.

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable aux besoins de chaque jeune.

PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

Objectif	Mettre en œuvre un dispositif contractualisé entre le jeune et la Mission Locale qui permet de garantir un accompagnement personnalisé du parcours vers l'emploi et l'autonomie.
Modalités	Durée initiale de 2 ans, renouvelable, jusqu'à la 26 ^{ème} année du bénéficiaire.
Qui ?	Tout jeune accompagné par la Mission Locale (selon éligibilité). Un Conseiller référent unique en charge de l'accompagnement.
En vue de quoi ?	- Etablir un diagnostic approfondi de la situation et des besoins du jeune - Définir et formaliser avec le jeune les objectifs du projet personnel / professionnel et du plan d'action. - Co-construire avec le jeune le plan d'action (étapes et moyens) - Evaluer, avec le jeune, l'avancement à chaque étape.
Indicateurs de performance	- Nombre de contrats PACEA signés annuellement - Nombre de dossiers PACEA sans proposition depuis plus de 3 mois - Nombre de dossiers PACEA en veille (bénéficiaires non rencontrés sur une durée de 6 mois) - Nombre de sorties : emploi, accès à l'autonomie.



¹⁴ Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail & décret d'application n° 2016-1855 du 23 décembre 2016

*La Mission Locale
s'engage à un
accompagnement
personnalisé qui
s'appuie sur son offre
de service interne
et externe*

CEJ

• **Le CEJ**

Il s'agit d'une mesure qui exige de l'engagement, de l'assiduité et de la motivation de la part des jeunes. En contrepartie, la Mission Locale s'engage à un accompagnement personnalisé qui s'appuie sur son offre de service interne et externe. Le jeune devra s'investir dans une activité structurante de 15 à 20 heures par semaine.

Dans la lignée du plan « **1 jeune, 1 solution** », du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et fort des enseignements issus de la Garantie Jeunes, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

C.E.J. : Contrat d'Engagement Jeune

Objectif	Proposer un accompagnement dans un cadre exigeant permettant une entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Permettre au jeune d'être plus autonome et respecter ses engagements.
Modalités	Un programme intensif d'accompagnement de 15h à 20h par semaine minimum avec une mise en activité systématique et régulière pendant 9 mois avec une possibilité de renouvellement de 3 mois. Un accompagnement par un conseiller référent de la Mission Locale.
Qui ?	Jeune de moins de 26 ans, durablement sans emploi, sans formation, souhaitant s'engager activement dans un parcours vers l'emploi (selon éligibilité). Jeune de moins de 30 ans avec une RQTH.
En vue de quoi ?	Accompagner les jeunes éloignés durablement du marché du travail. Faciliter les échanges, les partenariats autour de l'insertion.
Indicateurs de performance	- Nombre de contrats PACEA signés annuellement - Nombre de dossiers PACEA sans proposition depuis plus de 3 mois - Nombre de dossiers PACEA en veille (bénéficiaires non rencontrés sur une durée de 6 mois) - Nombre de sorties : emploi, accès à l'autonomie.



*Formaliser
l'accompagnement
proposé aux jeunes,
hors du contrat
d'engagement
dynamique*

PAO



• **Le PAO**

Le « Parcours d'Appui et d'Orientation » formalise, à la suite de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi (LPE), les missions d'accueil, d'information, d'accès aux droits et d'accompagnement vers la formation initiale des Missions Locales à l'égard des jeunes qui ne seront pas inscrits comme demandeurs d'emploi à France Travail.

P.A.O. : Parcours d'Appui et d'Orientation

Objectif	Formaliser l'accompagnement proposé aux jeunes, hors du contrat d'engagement dynamique prévu par la loi pour le plein emploi, pour mieux appréhender l'entièreté des activités et des missions des conseillers.
Modalités	Jusqu'à la 26 ^{ème} année du bénéficiaire.
Qui ?	Tout jeune ayant un besoin d'accompagnement à la Mission Locale autre que très ponctuel, mais sans être en recherche d'emploi ou dont la situation administrative (absence d'autorisation de travail) ne leur permet pas de s'inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de France Travail. Un Conseiller référent unique en charge de l'accompagnement.
En vue de quoi ?	- Etablir un diagnostic approfondi de la situation et des besoins du jeune. - Définir et formaliser avec le jeune les objectifs du projet personnel / professionnel et du plan d'action. - Co-construire avec le jeune le plan d'action (étapes et moyens). - Evaluer, avec le jeune, l'avancement à chaque étape.
Indicateurs de performance	- Nombre de PAO annuel. - Nombre de dossiers PAO sans entretien individuel depuis plus de 3 mois. - Nombre de dossiers PAO sans proposition depuis plus de 3 mois. - Nombre de dossiers PAO en veille (bénéficiaires non rencontrés sur une durée de 6 mois).



*Un parcours
personnalisé
permettant de
sécuriser l'accès
à l'emploi ou à une
poursuite d'études*

PAE

• Le PAE

Le parcours Ambition Emploi (PAE), encadré par l'arrêté du 18 juillet 2023, est un parcours personnalisé permettant de sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour les élèves venant d'achever leur cycle de formation au lycée professionnel et sans solution (formation, emploi) à la rentrée suivante.

À l'issue d'un entretien de situation avec l'établissement scolaire, ceux-ci peuvent bénéficier de ce parcours pour une durée de quatre mois maximum.

Pendant cette période, les élèves sont suivis par un professeur référent et un conseiller de la Mission Locale.

P.A.E. : Parcours Ambition Emploi

Objectif	Mettre en œuvre un parcours personnalisé permettant de sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour les élèves venant d'achever leur cycle de formation au lycée professionnel et sans solution (formation, emploi) à la rentrée suivante.
Modalités	Démarrage au début de l'année scolaire. L'inscription peut être réalisée jusqu'au 30 septembre. Le parcours s'achève au plus tard le 31 décembre de la même année. Durée maximale du parcours : 4 mois. Jusqu'à la 26ème année du bénéficiaire.
Qui ?	Tous les élèves volontaires non engagés dans un emploi ou un parcours de formation ayant passé, à la dernière session, les épreuves du : - baccalauréat professionnel ; - certificat d'aptitude professionnelle ; - brevet des métiers d'art ; - diplôme de technicien des métiers du spectacle. Les élèves peuvent avoir obtenu ou non leur diplôme. Les élèves sont suivis par un Professeur Référent et un Conseiller de la Mission Locale. Les élèves restent sous statut scolaire pendant la durée du PAE.
En vue de quoi ?	- Sécuriser l'accès à l'emploi ou - Sécuriser une poursuite d'études - Co-construire avec le jeune le plan d'action (étapes et moyens) - Evaluer, avec le jeune, l'avancement à chaque étape.
Indicateurs de performance	- Nombre d'entrées en dispositif - Nombre de sorties formation, emploi - Nombre de poursuites d'étude.



• Le PAFI-TDO

Le PAFI TDO est un élargissement du PAFI qui s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs locaux de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes du territoire, dont les Missions Locales qui jouent un rôle majeur, pour une alliance éducative avec l'école.

Il vise à offrir une solution personnalisée aux élèves en risque de décrochage pour lesquels seules les solutions internes à l'éducation nationale ne répondent pas à leurs besoins.

Ce parcours s'adresse à des élèves à partir de 16 ans (et, le cas échéant, à partir de 15 ans, avec l'accord de l'IA-DASEN) identifiés comme étant en risque ou en situation de décrochage scolaire au sein de leur établissement, en lien avec le groupe de prévention du décrochage scolaire, afin de les remobiliser et de favoriser leur accès à la diplomation et à la qualification professionnelle.

Prévention contre
décrochage scolaire

PAFI-TDO

Le dispositif "Tous Droits Ouverts" vise à :

- Prévenir le décrochage scolaire des jeunes en parcours scolaire ;
- Amplifier la baisse du nombre de sortants précoces du système scolaire ;
- Permettre l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle pour chacun.

Le PAFI TDO est mis en place par l'établissement scolaire de l'élève après instruction du dossier par la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux élèves Décrocheurs – PSAD (co-pilotage DCIO et Mission Locale), qui va s'appuyer sur ses partenaires.



P.A.F.I.-T.D.O. : Parcours Aménagé de Formation Initiale « Tous Droits Ouverts »

Objectif	Remobiliser l'élève, identifié par le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement, l'accompagner dans la construction de son projet d'orientation/insertion professionnelle afin de favoriser son accès à la qualification et à la diplomation.
Modalités	Mise en œuvre du PAFI TDO possible tout au long de l'année, avec entrées et sorties permanentes, d'une durée de 4 mois maximum. Jusqu'à la 26ème année du bénéficiaire. Le PAFI TDO contractualise un parcours qui peut être à temps plein ou en organisation hybride avec alternance de périodes en établissement scolaire et dans le dispositif partenarial. A la fin du dispositif, en fonction de son projet et de ses acquis, l'élève peut : - Revenir dans son établissement d'origine avec la nécessité de prévoir et d'organiser le retour en classe et un maintien du suivi, - S'engager dans une autre voie de formation, - Poursuivre l'accompagnement à la Mission Locale (fin du statut scolaire).
Qui ?	Tous les élèves repérés comme étant en risque ou en situation de décrochage scolaire, en priorité ceux de lycées professionnels, les élèves de collèges et de lycées généraux et technologiques. Les élèves peuvent avoir obtenu ou non leur diplôme. Les élèves restent sous statut scolaire pendant la durée du PAFI-TDO. Un Conseiller référent Mission Locale en charge de l'accompagnement en lien avec l'établissement scolaire et le Référent décrochage scolaire.
En vue de quoi ?	- Etablir un diagnostic approfondi de la situation et des besoins du jeune. - Définir et formaliser avec le jeune les objectifs du projet personnel / professionnel et du plan d'action. - Co-construire avec le jeune le plan d'action (étapes et moyens). - Evaluer, avec le jeune, l'avancement à chaque étape.
Indicateurs de performance	- Nombre d'entrées en dispositif. - Nombre de sorties formation, emploi. - Nombre de poursuites d'étude.

Aider les jeunes à
développer leur réseau

PARRAINAGE



LE PARRAINAGE

Finalités de l'atelier ou du dispositif	Offrir un accompagnement individualisé par des professionnels du secteur pour aider les jeunes à développer leur réseau, comprendre les attentes des entreprises, et gagner en confiance pour réussir leur insertion professionnelle.
Objectifs de l'atelier ou du dispositif	Permettre à chaque jeune d'être accompagné par un parrain ou une marraine issu(e) du monde professionnel. Faciliter l'accès des jeunes au réseau d'entreprises et augmenter leurs opportunités d'embauche. Offrir un soutien dans la préparation à la recherche d'emploi et aux entretiens professionnels. Maintenir la motivation des jeunes pour qu'ils restent dynamiques dans leurs démarches de recherche d'emploi. Améliorer le taux de sorties positives du dispositif.
Modalités de mise en œuvre	Le dispositif de parrainage est mis en place par la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées et vise à compléter l'accompagnement des conseillers référents en facilitant l'accès à l'emploi. Le parrainage permet de structurer la recherche d'emploi et de renforcer le positionnement des jeunes sur le marché du travail. Les parrains et marraines, bénévoles issus du monde professionnel, apportent un soutien technique et moral. Ils aident les jeunes à : - Construire et affiner leur projet professionnel (formation, stage, emploi) - Accéder à un réseau relationnel facilitant les opportunités d'emploi ou de stage. - Se préparer aux entretiens d'embauche et aux recrutements. L'entrée en parrainage se fait via des demandes individuelles ou après participation à des ateliers collectifs de simulation d'entretiens. Un référent dédié assure l'interface entre les jeunes, les parrains et les autres acteurs impliqués, et coordonne l'action de manière fluide.
Public ciblé	Jeunes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, ayant besoin d'un accompagnement personnalisé pour renforcer leur réseau et leurs compétences professionnelles. Le dispositif est ouvert à tous les jeunes ayant un projet professionnel validé par un conseiller.
Moyens mis en œuvre	Moyen humain : coordination de l'action par le Chargé de Projet Relations Entreprises – Parrainage. Parrains et marraines issus du monde professionnel, spécialisés dans divers secteurs d'activité. Des rencontres régulières entre les jeunes et leur parrain/marraine pour travailler sur la recherche d'emploi, la posture professionnelle et la réussite des entretiens. Suivi régulier du dispositif pour assurer une dynamique de progression. Des outils de communication pour faciliter les échanges entre les jeunes et les parrains/marraines (email, téléphone, rencontres physiques ou virtuelles). Mise en relation avec des entreprises partenaires pour élargir les opportunités professionnelles. Coordination par un référent qui assure la liaison entre les différents acteurs du dispositif.
Indicateurs de performance	Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif. Taux de sorties positives : jeunes ayant trouvé un emploi, une formation ou un contrat en alternance. Nombre de jeunes ayant maintenu leur engagement dans le dispositif.

O Les supports mobilisés

- Exploration et aide au choix professionnel via l'ERIP, la pré-formation, les PMSMP



E.R.I.P. : Espace Régional d'Information de Proximité

Objectif	Animer un lieu ressource permettant d'informer, d'orienter le public sur l'emploi du territoire, les métiers et la formation.
Modalités	Répartition sur 3 lieux d'accueil : Pau, Lons, Nay. Espaces ouverts à tout public, sans condition d'âge. De la documentation et des outils informatiques accessibles (outils numériques, presse spécialisée et locale, journaux économiques) et guidés par un professionnel sur place. Des ateliers et événements pour découvrir les métiers. Participation aux ateliers et animations sur inscription.
Qui ?	Tout public quel que soit son territoire et son statut. Une équipe de professionnels dédiée (conseillères ERIP) Des partenaires de la formation, de l'entreprise, de l'orientation.
En vue de quoi ?	- Choisir un métier, - Se former, - Rechercher un emploi, - Créer son activité, - Connaître ses droits, - Faciliter toutes les formes de mobilité professionnelle, - Faire découvrir des secteurs et des métiers ignorés, méconnus ou à forts préjugés, - Rendre lisible et accessible l'offre de formation.
Indicateurs de performance	Évaluation annuelle à travers le Compte Rendu d'Exécution (Conseil Régional et FSE) Nombre d'animations, d'ateliers réalisés annuellement, taux de fréquentation, nombre de partenaires associés (organismes de formation, entreprises...) Nombre de personnes reçues annuellement.





O Soutien à la concrétisation du projet via la formation

Notre objectif est que 90% des jeunes accompagnés par la Mission Locale puissent bénéficier d'une formation.

FORMATION

Objectif	- Aider et soutenir une éducation aux choix professionnels. - Mobiliser l'offre de formation (programme régional et offre sur le territoire d'intervention). - Sécuriser les parcours de formation et d'accès à la qualification. - Promouvoir l'alternance par l'apprentissage et la professionnalisation.
Modalités	- Information et appui technique auprès des Conseillers sur les évolutions de l'offre de formation existante (modalités, calendrier...).
Qui ?	- Un Responsable Secteur, une Chargée de Projet et un personnel Administratif.
En vue de quoi ?	- Réaliser l'ingénierie financière du parcours de formation. - Connaître l'offre de formation sur le territoire, la région et la diffuser. - Etre l'interface entre la Mission Locale et les Organismes de formation. - Etre l'intermédiaire entre la Mission Locale, les représentants locaux et régionaux (études de besoins et remontées des besoins). - Participer à la révision de la commande de formations selon les besoins évolutifs recensés.
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes positionnés sur des actions de formation. - Nombre de jeunes entrés en formation. - Nombre de jeunes entrés en contrat d'alternance. - Nombre de jeunes ayant obtenu leur diplôme.

Les aides financières : FAJ, allocation CEJ, allocation PACEA

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

Objectif	- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de compétences de la Mission Locale, en attribuant une aide financière ponctuelle visant à soutenir le projet.
Modalités	- Formalisation de la demande par un Conseiller de la Mission Locale ou par un Travailleur Social externe habilité. - Décision en Commission d'Insertion mise en place par le Conseil Départemental (sous réserve de remplir les conditions et les critères définis par le règlement intérieur du FAJ).
Qui ?	- Bénéficiaire : jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire. - Instructeur de la demande : Conseiller de la Mission Locale ou Travailleur social habilité. - Décision : Commission d'Insertion ou Cadre du SDSEI.
En vue de quoi ?	- Evaluer les freins financiers ponctuels ou récurrents susceptibles de compromettre le projet d'insertion professionnelle/sociale du jeune comme par exemple : déplacements, mobilité, frais de formation, équipements professionnels, subsistance alimentaire.
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes bénéficiaires du FAJ et sorties positives (emploi, formation qualifiante, stage...). - Bilan annuel du FAJ transmis au Conseil Départemental.

O Les ateliers ou actions spécifiques proposés par la Mission Locale

Module collectif

Finalités de l'atelier ou du dispositif	Renforcer l'accompagnement des jeunes en leur offrant un programme intensif de préparation à l'entrée sur le marché du travail, afin de maximiser leurs chances de décrocher un stage ou une opportunité professionnelle dans un délai de quatre semaines.
Objectifs de l'atelier ou du dispositif	Permettre à chaque participant de décrocher un stage en quatrième semaine. Développer les compétences professionnelles des jeunes, en les préparant à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle. Fournir des outils concrets pour valoriser les expériences et les compétences. Renforcer la confiance des jeunes face aux recruteurs.
Modalités de mise en œuvre	Suivi d'un programme intensif d'ateliers collectifs sur trois semaines et une semaine de stage. Chaque atelier aborde une thématique spécifique (CV, prospection, entretien, etc.). Les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel pour la recherche de stage.
Public ciblé	Jeunes en recherche d'emploi ou de stage, ayant besoin de renforcer leurs compétences professionnelles et leur méthodologie de recherche.
Moyens mis en œuvre	Ateliers animés par des chargés de projet spécialisés dans les domaines suivants : emploi, parrainage, stage, visite d'entreprise et formation en alternance. Collaboration avec des intervenants extérieurs tels que SNC, EGEE Territoires Solidaires, ACOR pour apporter des perspectives variées et des conseils pratiques aux participants. Des ressources pédagogiques adaptées à chaque thématique. Des outils numériques (par exemple LinkedIn, plateformes de recherche de stage) et des simulateurs d'entretien. Un espace dédié pour les ateliers et les accompagnements individuels.
Indicateurs de performance	Nombre de jeunes ayant décroché un stage en quatrième semaine. Taux de participation aux différents ateliers.





" 100 Chances, 100 Emplois " : un accélérateur vers l'emploi

Finalités de l'atelier ou du dispositif	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi ni formation en les accompagnant dans la construction de leur projet professionnel et en mobilisant un réseau de partenaires locaux pour favoriser leur accès à l'emploi
Objectifs de l'atelier ou du dispositif	Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'emploi en renforçant leur confiance en eux et en développant leurs compétences. Favoriser les rencontres avec des professionnels et des recruteurs afin d'élargir leur réseau. Proposer un suivi individualisé grâce à un système de parrainage avec les entreprises partenaires.
Modalités de mise en œuvre	L'action se déroule en plusieurs étapes : 1. Phase préparatoire Identification et information des candidats par les conseillers de la Mission Locale. - Mobilisation des partenaires. 2. Semaine de coaching - Ateliers interactifs axés sur le développement personnel, la communication et la préparation à l'emploi. - Accompagnement individualisé pour affiner le projet professionnel. 3. Demi-journée d'entretiens-conseils avec les partenaires • Simulations d'entretiens et conseils concrets sur les candidatures. 4. Demi-journée de pitch et développement du réseau - Présentation des projets professionnels devant des entreprises partenaires. - Opportunité d'échanges et de mise en réseau. 5. Parrainage - Mise en relation des jeunes avec des partenaires pour un suivi après l'action
Public ciblé	Jeunes de 18 à 26 ans, sans emploi ni formation. Suivis par la Mission Locale. Ayant validé un projet professionnel.
Moyens mis en œuvre	Partenaires mobilisés : Entreprises locales et nationales, associations d'insertion, chambres de commerce et d'industrie, organismes de formation. Intervenants : - Chargé des relations entreprises, professionnels du recrutement, coachs spécialisés. - Coach professionnel certifié par ADECCO Training. Éléments logistiques : - Buffet convivial après le pitch pour favoriser les échanges informels avec les recruteurs.
Indicateurs de performance	Nombre de jeunes ayant suivi l'ensemble du dispositif. Taux de mise en relation avec des entreprises. Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi ou une formation à l'issue du programme.

Atelier Collectif COM'ALTERNANCE

Finalités de l'atelier ou du dispositif	- Préparer et faciliter l'accès des jeunes à l'alternance.
Objectifs de l'atelier ou du dispositif	- Faire une communication générale sur l'alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, avec l'aide d'outils ludiques. - Echanger avec les participants sur leur projet professionnel. - Dynamiser l'avancement et les recherches individuelles sur les postes potentiels, sur le marché du travail et sur les formations pour chaque participant. - Proposer des offres d'alternance ou des formations rémunérées disponibles (HSP, PRF).
Modalités de mise en œuvre	Positionnement des jeunes par les conseillers sur l'offre de service Com'Alternance. Organisation quinzomadaire à Pau : atelier 1h30. Organisation mensuelle à Nay : atelier 1h30.
Public ciblé	Jeune accompagné par la Mission Locale, en recherche d'un contrat d'alternance.
Moyens mis en œuvre	Moyen humain : animation de l'atelier par la Chargée de Projet Apprentissage – Formation – Mobilité Internationale. Assurer un suivi auprès des jeunes sur les semaines suivant l'atelier (point d'étape dans l'avancée des recherches à 7 jours et bilan à 15 jours).
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes prescrits par les conseillers sur les ateliers. - Nombre de jeunes ayant participé aux ateliers. - Nombre de jeunes ayant répondu à une offre d'alternance à l'issue de l'atelier. - Nombre de jeunes ayant accédé à un contrat d'alternance à l'issue de l'atelier.



Atelier Collectif ACTIV' TON STAGE

Finalités de l'atelier ou du dispositif	- Booster l'entrée des jeunes en PMSMP - Apporter un appui technique aux jeunes dans leur recherche de stage - Accompagner les jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel.
Objectifs de l'atelier ou du dispositif	- Fournir aux jeunes des outils pour une recherche de stage efficace grâce à une feuille de route les aidant à organiser et structurer leur démarche. - Apporter des informations aux conseillers sur la méthode et les techniques de recherche de stage. - Sensibiliser les jeunes sur la posture à adopter dans le cadre professionnel.
Modalités de mise en œuvre	- Prescription des jeunes par les conseillers sur l'offre de service Activ' ton stage.
Public ciblé	- Jeunes accompagnés par la Mission Locale.
Moyens mis en œuvre	- Moyen humain : animation de l'atelier par la Chargée de Projet Immersion en Entreprise - Visite d'Entreprises. - Assurer un suivi auprès des jeunes sur les semaines suivant l'atelier (point d'étape dans l'avancée des recherches à 7 jours et bilan à 15 jours).
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes prescrits par les conseillers sur les ateliers. - Nombre de jeunes ayant participé aux ateliers. - Nombre de jeunes ayant répondu à une offre de PMSMP à l'issue de l'atelier. - Nombre de jeunes ayant réalisé une PMSMP à l'issue de l'atelier.

ATELIER

ACTIV' TON STAGE !

Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées NOUVELLE-AQUITAINE

TECHNIQUES ET ASTUCES POUR DÉCROCHER UN STAGE

SUR INSCRIPTION AU 05 59 98 90 40



"Découvre l'intérim, trouve ton job"

Finalités de l'atelier	Faire découvrir aux jeunes le fonctionnement et les opportunités offertes par l'intérim. Favoriser leur accès à l'emploi en les mettant en relation avec des agences d'intérim partenaires. Valoriser l'intérim comme un tremplin vers une insertion professionnelle durable.
Objectifs de l'atelier	- Sensibiliser les jeunes aux spécificités de l'intérim (démarches, droits, avantages). - Permettre des échanges directs avec des professionnels du secteur. - Faciliter l'inscription des jeunes auprès des agences d'intérim partenaires. - Aider les jeunes à structurer leur candidature et à préparer leurs entretiens..
Moyens mis en œuvre	L'atelier est structuré en plusieurs séquences : 1. Accueil et introduction - Présentation de la Mission Locale et des objectifs de l'atelier. - Introduction de l'agence d'intérim partenaire du jour. 2. Présentation de l'intérim - Explication des contrats, missions et démarches administratives. - Rôle des agences d'intérim dans l'accompagnement des candidats. - Avantages de l'intérim : flexibilité, tremplin vers l'emploi, droits sociaux. 3. Rencontres individuelles - Échanges personnalisés entre les jeunes et les recruteurs. - Possibilité de déposer un CV et de débiter les démarches d'inscription. 4. Conclusion et perspectives - Résumé des points clés et prochaines étapes. - Possibilité de solliciter la Mission Locale pour un suivi complémentaire
Public ciblé	Jeunes accompagnés par la Mission Locale. Aucun prérequis spécifique.
Moyens mis en œuvre	Partenaires mobilisés : Agences d'intérim (Abalone, Start People, Actual, Samsic, etc.). Lieu : Mission Locale de Pau, 8 rue Carnot 64000 Pau. Intervenants : - Chargé des relations entreprises - Représentants d'agences d'intérim
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes inscrits et présents à chaque session. - Nombre de CV transmis aux agences. - Nombre de jeunes reçus en entretien. - Nombre de missions intérimaires débutées.

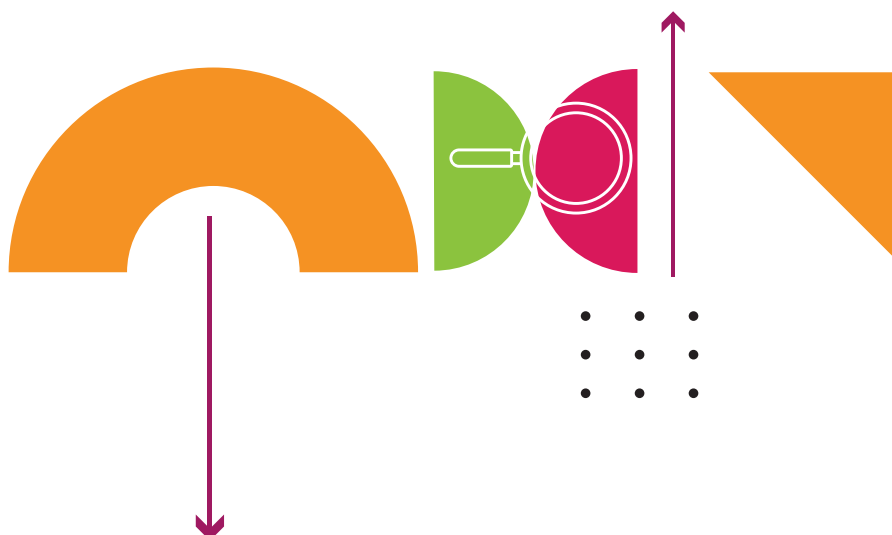
Atelier Mobilité Internationale

Finalités de l'atelier	Apporter les informations nécessaires aux jeunes sur les dispositifs ERASMUS + existants relatifs aux expériences professionnelles à l'étranger Europe et hors Europe.
Objectifs de l'atelier	- Informer sur les opportunités de mobilité internationale : le service civique international, le corps européen de solidarité, les échanges de jeunes, le volontariat, le stage longue durée, les jobs à l'étranger, le VISA travail. - Sensibiliser aux aspects pratiques comme les visas, assurances, financement et démarches administratives.
Modalités de mise en œuvre	En partenariat avec Pistes-Solidaire Europe-Direct : - Animation des ateliers par Pistes-Solidaire Europe-Direct à Pau et par la Chargée de Projet Mobilité Internationale à Nay. Présentation des dispositifs Mobilité internationale adaptés ; - Interaction avec les participants pour connaître leur projet professionnel et leur intérêt à vivre une expérience professionnelle à l'étranger ; - Inscription via le lien proposé en direct ; - Entretiens individuels avec Pistes-Solidaire Europe-Direct ; - Auto-positionnements sur des offres disponibles ; - Suivi administratif par Pistes-Solidaire Europe-Direct / Chargée de Projet Mobilité Internationale / le conseiller du jeune.
Public ciblé	Jeunes accompagnés par la Mission Locale. Les jeunes dont les prérequis sont : l'appétence à acquérir une expérience professionnelle à l'international,
Moyens mis en œuvre	Moyen humain : animation de l'atelier par la Chargée de Projet Apprentissage – Formation – Mobilité Internationale. Inscription des jeunes aux ateliers via i-milo et via le site L'INSCRIPTION Planning prévisionnel des ateliers établi sur l'année.
Indicateurs de performance	- Nombre de jeunes présents. - Nombre de jeunes qui adhèrent au projet à la fin de l'atelier. - Nombre de jeunes ayant vécu une expérience professionnelle à l'étranger via un des dispositifs proposés.



Principaux partenaires opérationnels

Type de partenariat	Partenaires	Contenu / Objectif
INSTITUTIONNEL	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine France Travail Cap Emploi	- Mise en œuvre du Programme Régional de Formation. - Actions conjointes dans le cadre du Réseau Pour l'Emploi. Système d'information partagé.
FORMATION	Cap Métiers Nouvelle Aquitaine CIBC Sud Aquitaine Centres de Formations : AFPA, GRETA, INFA, INFREP, AFEC, INSUP, CFPPA, AFTRAL, AFEPT, Agro Campus, HUI Formation, FCMB, INHNI, UIMM, UMIH, SPS, UFCV, ITS Pierre Bourdieu, Les Compagnons du Tour de France, EPIDE, E2C, CRIC, EKLORE-ED, CCI, CMA, CAPEB, Groupe Alternance, CIRFA, AFIS Formation, Les CFA du Béarn, DUPLOUY / FLE, BPS Formation, Osons ici & maintenant, ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques	- Information et présentation des offres de formation. - Orientation et prescription sur les formations. - Mise en œuvre des parcours de formation et de qualification.
EMPLOI	La Cravate Solidaire Elan Béarnais Pau Nord-Est EGEE, SNC, COREV PRO, A.Co.R, Les GEIQ, BTP Insertion, ANEFA, CREPI, GE64, AUCHAN, LECLERC, CANCEL, BERGERET Total-Energies, IDELIS, APR, UBI, EOS France, ABELIO PROPRETÉ, BNP Paribas, Agences d'Intérim : CRIT, ADECCO, FMS2i, SAMSIC, START PEOPLE, BPS AROBASE, SUPPLAY.	- Actions de préparation active à la recherche d'emploi. - Parrainage, coaching. - Ouverture au réseau de professionnels. - Mise en œuvre de dispositifs favorisant l'accès à l'emploi. - Immersion en entreprise, visite d'entreprises et des postes de travail. - Mise à disposition d'offres d'emplois. - Sourcing, recrutement.
SANTE	CPAM de Pau ARS (BRAIN UP) Maison pour Tous Léo Lagrange (PREVANA)	- Ouverture des droits à la sécurité sociale. - Examens de bilan de santé. - Ateliers de prévention santé.
MOBILITÉ	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Auto-Ecole Sociale « Pour vous C'est Permis » Association la Navette Etudiante	- Aide financière et soutien à la mobilité. - Préparation à l'obtention du permis de conduire. - Mise à disposition temporaire d'un moyen de locomotion.
LOGEMENT	Habitat Jeunes Pau Pyrénées Action Logement Maison de l'Habitat SIAO Association Presse Purée	- Atelier d'information sur l'accès au logement (démarches, gestion, budget,...). - Aide à la constitution du dossier de garantie dans le cadre de l'accession à un logement autonome. - Réalisation de demandes d'accès au logement. - Mise en relation avec les associations d'aide au logement, sollicitation de l'hébergement d'urgence.
AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE	Conseil Départemental (Fonds d'Aide aux Jeunes) CCAS de Pau Associations caritatives	- Mise en place d'aides financières. - Mise en relation avec les associations caritatives pour des colis alimentaires, avec le CCAS pour les tickets repas, le « resto » du soir et les chèques d'accompagnement personnalisé (vestiaire, hygiène corporelle, aliments).
ADMINISTRATIF CITOYENNETÉ	Association INFO-DROITS La CIMADE France Service Pau	- Ateliers sur les droits et devoirs : les discriminations, les risques de condamnations liés à la consommation de produits stupéfiants, la prévention sur le crédit à la consommation, le surendettement, la gestion du budget. - Les démarches administratives.



Siège social :

Tour de la République
8 rue Carnot - 64000 PAU

05 59 98 90 40
contact@mljpau.fr
www.mljpau.fr



Nos antennes

BILLÈRE

Centre Social Le Lacaoü
41 bis, avenue Lalanne
64140 Billère
05 59 92 55 55

NAY

Hôtel de Ville
13 place de la République
64800 NAY
09 70 72 01 63

LONS

CCAS - 13 Rue de la Mairie
64140 LONS
05 59 40 32 44

PAU Pôle Laherrère

3 Place Laherrère
64000 PAU
05 64 64 11 10
06 80 35 22 32

Nos permanences

Bordes, Gan, Gelos, Jurançon, Lescar, Pau - Centre Social
du Hameau, Pau - Maison d'arrêt, Poey-de-Lescar

Retrouvez toutes les infos
sur nos réseaux sociaux



Site internet
www.mljpau.fr



Facebook
[@mljpp.fr](https://www.facebook.com/mljpp.fr)



X
[@MljPau](https://twitter.com/MljPau)



Instagram
[missionlocale
pau.pyrenees](https://www.instagram.com/missionlocalepau.pyrenees)



LinkedIn
[mission-locale-pau-pyrenees](https://www.linkedin.com/company/mission-locale-pau-pyrenees)